Guide pratique pour l'élaboration et le suivi d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

Participer à l’effort global de réduction des émissions 4
Améliorer le cadre de vie local 5
Améliorer la soutenabilité et la résilience locales 6
C’est quoi la transition énergétique ? 10
Soulager le budget communal 18
Bénéficier d’un support technique et méthodologique 20
Rendre l’action communale visible 21
Intégrer un réseau positif 22
Que peut faire une commune ? 25
Avoir accès à des financements 29
Convaincre le Collège et le Conseil communaux 31
Adhérer à la Convention des Maires 34
Allouer les ressources humaines suffisantes 36
Gérer l’expertise externe 38
Mobiliser les services communaux 41
Impliquer les acteurs locaux 43
Mettre les actions en œuvre 47
S’engager dans une démarche d'amélioration continue 49
Communiquer 51
Articulation avec les autres plans et programmes communaux 58
Diagnostic du territoire 63
Un processus cyclique 67
Impacts socio-économiques 70
Coconstruire et piloter 72
Atténuation et adaptation… les deux piliers de la Convention des Maires 74
Evaluation des politiques actuelles 75
Vision 77
Objectifs 79
Actions 82
Planning et budget 83
Financer le PAEDC 85
S'engager 92

Guide pratique - Participer à l'effort global de réduction des émissions

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
  - Participer à l'effort global
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

En 2015 à Paris, lors de la 21e Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la communauté internationale a adopté un accord mondial sur le climat.

L'augmentation de la température moyenne de la planète devrait être limitée sous les 1,5°C afin de limiter les impacts du changement climatique.

Appelé « Accord de Paris », cet accord fixe un cadre ambitieux pour l'action climatique à l'échelle internationale. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière à limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en s'efforçant de ne pas dépasser 1,5 °C.

Dans son rapport spécial de 2018, le GIEC insiste sur l'importance de limiter le réchauffement à 1,5 °C et indique que cela implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45% en 2030 par rapport à 2010, pour atteindre des émissions nettes nulles vers 2050.

En Belgique, le gouvernement fédéral s'est fixé des objectifs à long terme en matière de politique climatique, dans le cadre de la « vision stratégique à long terme de développement durable » (approuvée par le Gouvernement en mai 2013, A.R. du 18/07/2013). Cette vision prévoit la transition vers une société bas carbone, de manière à limiter le réchauffement global à long terme entre 1.5 et 2°C. L'objectif ainsi fixé est de réduire les émissions de gaz à effet de serre belges au niveau domestique d'au moins 80 à 95% en 2050 par rapport à leur niveau en 1990.

Fin 2018, un premier projet de plan national intégré énergie et climat 2021-2030 (PNEC) a été transmis par la Belgique à la Commission Européenne, respectant ainsi les obligations belges. Dès que les modalités seront entièrement élaborées, une enquête publique sera lancée en vue de la version définitive du Plan national Energie et Climat qui devra être notifiée à la Commission européenne pour le 31/12/19.

De son côté, le Parlement wallon a adopté le décret « Climat » le 19 février 2014. Ce décret fixe notamment les objectifs suivants :

- Une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 en 2020 ;
- Une réduction de 80 à 95% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 en 2050.

Le Plan Air Climat Energie (PACE) wallon est l'instrument de mise en œuvre du décret climat. Il contient des mesures permettant de satisfaire les budgets d'émissions fixés tous les 5 par le gouvernement wallon. Il sera également soumis à enquête publique très prochainement.

A travers leur adhésion à la Convention des Maires et l'élaboration d'un PAEDC, les communes s'engagent à contribuer à cet effort en accélérant la décarbonisation de leurs territoires.

Liens utiles

- Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C
- Politique climatique fédérale
- Projet de Plan National intégré Energie et Climat 2021-2030 (PNEC)
- Politique climatique wallonne
- Plan wallon Air Climat Energie

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
  - Améliorer le cadre de vie local
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

En lien étroit avec les différents outils stratégiques communaux, un PAEDC offre l'opportunité de maintenir et d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

Lancer un Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat, c'est améliorer le cadre de vie local

A travers des actions visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, le PAEDC apporte des bénéfices en termes de qualité de l'air et de biodiversité, de sécurité, d'accessibilité des espaces publics, de préservation du patrimoine et des paysages, de développement de services à la population,... les composantes de notre environnement quotidien.

Par exemple :

- Travailler sur la mobilité permet de réduire les consommations de carburant tout en réduisant la pollution. Cela invite aussi à réfléchir sur l'occupation de l'espace urbain par les différents modes de transport, ces derniers pouvant être utilement utilisé autrement (espaces verts, gestion alternative des EP)
- La remise en place de haies vives en vue de produire un combustible (plaquettes) permet de profiter de nombreux services éco systémiques : régulation de l'eau, évapotranspiration, support de biodiversité, etc.

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
  - Améliorer la résilience locale
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Un PAEDC a notamment pour objectif de mettre en place un cadre qui favorise l'adaptation aux impacts du changement climatique et la modification profonde de nos modes de vie, de production et de consommation vers une société basée sur la circularité, l'efficacité et la sobriété.

Un PAEDC permet d'imaginer un futur commun soutenable, résilient et désirable.

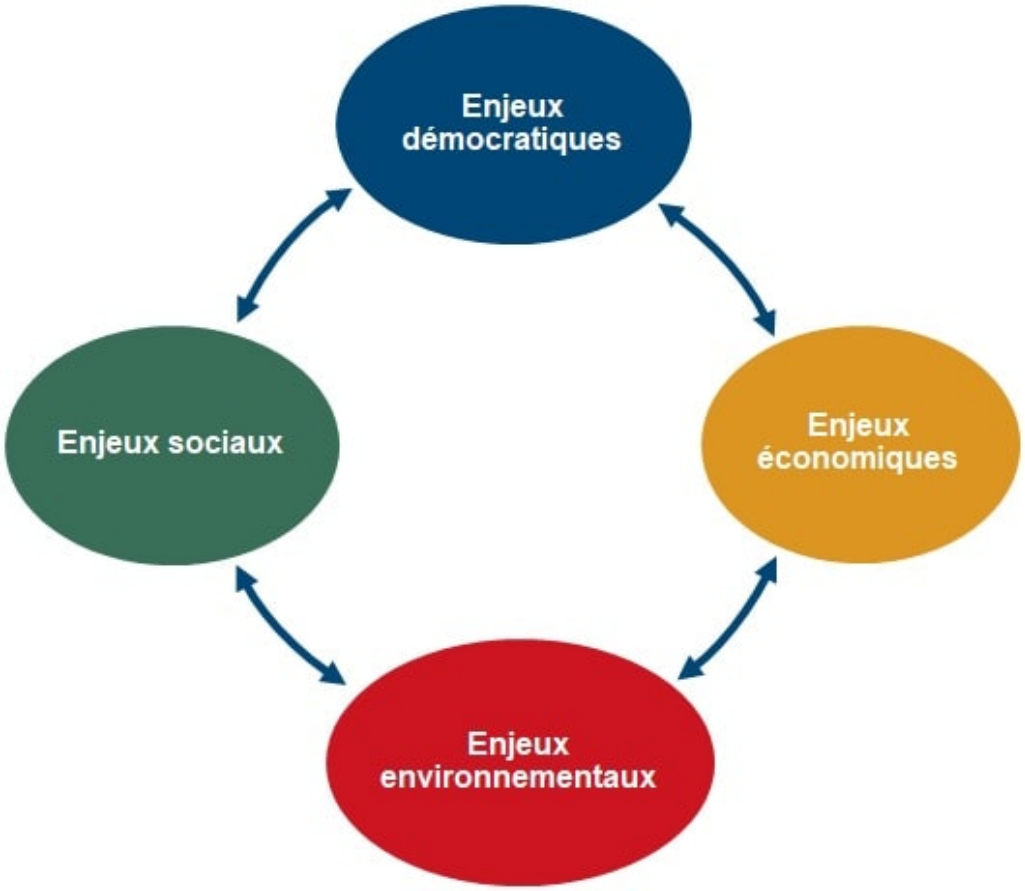

Pour assurer un niveau de vie décent aux habitants, maintenir la cohésion sociale et imaginer un futur commun désirable, il s'agit de préparer démocratiquement nos territoires à absorber les chocs environnementaux et économiques qui se profilent. Nos sociétés font face à de nombreux risques majeurs et interdépendants : effets du changement climatique, dépendance énergétique, érosion de la biodiversité, conflits, migration de population, etc. Si le PAEDC ne permet évidemment pas de

trouver toutes les réponses, il constitue un outil efficace pour agir au niveau communal.

En orientant la commune vers plus de sobriété et d'indépendance énergétique mais aussi en identifiant des pistes concrètes d'actions pour s'adapter au changement climatique, le PAEDC améliore la soutenabilité et la résilience locale.

Anticiper les chocs environnementaux

Les activités humaines profitent de très nombreux services écosystémiques : régulation / épuration de l'eau, dépollution de l'air, séquestration de carbone, pollinisation, etc. La dégradation de l'écosystème liée à leur surexploitation et à la pollution engendre donc systématiquement un coût pour la société.

En amplifiant cette dégradation et en soumettant les territoires à des aléas climatiques extrêmes, le changement climatique aura des impacts importants sur l'agriculture, l'aménagement du territoire, la santé, l'eau, les forêts et la biodiversité.

Le PAEDC permet d'anticiper les chocs environnementaux et de réduire leurs impacts.

Développer une économie locale adaptée aux prochaines décennies

Face à la raréfaction des ressources et à l'instabilité de leurs prix, le paysage économique actuel (industriel, centralisé, énergivore et « extractiviste ») est appelé à se métamorphoser vers des modèles plus locaux, sobres, efficaces et circulaires.

Les modèles économiques de demain devront intégrer des contraintes telles que la réduction de la capacité de transport de bien et de personnes, la nécessité de relocaliser, d'intensifier en main d'œuvre et de décarboner la production de biens de consommation et de nourriture.

Les territoires qui seront les mieux armés sont ceux qui auront pensé leurs politiques de développement en termes de relocalisation des activités, dans une dynamique de réduction et d'optimisation des flux d'énergie et de matière.

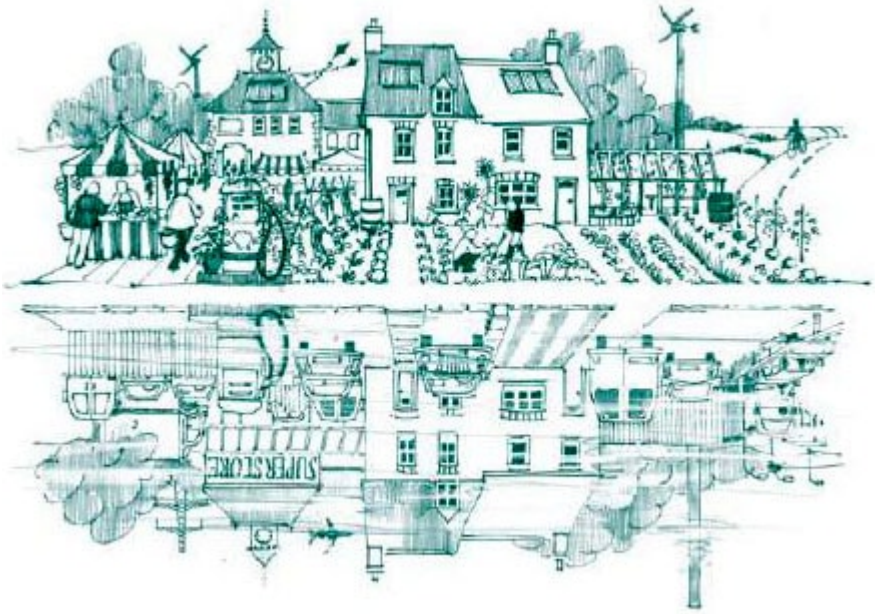

A travers l'analyse du bilan énergétique et du contexte socio-économique local, un PAEDC vise précisément à identifier les domaines d'intervention prioritaires pour enclencher une telle dynamique.

Maintenir un niveau de vie décent, renforcer la solidarité et la cohésion sociale

En basant la stratégie territoriale sur une approche sociale et culturelle, et en l'alimentant de données et analyses objectives, un PAEDC s'impose comme un outil indispensable pour échapper au creusement des inégalités et à la perte de cohésion sociale que les bouleversements à venir risquent d'amplifier (accès aux transports et à l'alimentation, confort matériel, consommation d'énergie, mécanismes de solidarité, rapport à l'emploi, migrations de populations,…).

Renforcer la démocratie locale

La transition énergétique transformera fondamentalement la physionomie de nos territoires et les manières de les habiter. A l'impératif du maintien de la cohésion sociale vient dès lors s'ajouter la nécessité d'une adhésion et d'une implication forte des acteurs locaux (citoyens, entreprises, agriculteurs, associations, etc.).

En basant son élaboration sur une dynamique de collaboration et de croisement des expertises (techniques, politiques, sociologiques, culturelles), un PAEDC favorise la construction collective d'un futur désirable et la mise en œuvre de mesures pertinentes et acceptées de tous.

Il fournit aux communes l'occasion d'expérimenter et répliquer de multiples formes de démocratie participative et de construire les modèles de gestion de la vie politique locale de demain.

Liens utiles

L'adaptation aux changements climatiques – Site de l'AwAC

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - La transition, c'est quoi ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

En élaborant et mettant en œuvre un Plan d’Actions en faveur de l’Energie Durable et du Climat basé sur l'atténuation et l'adaptation, les communes réduisent leur impact environnemental et améliorent la capacité de leur territoire à absorber et dépasser les chocs à venir (résilience) dans une optique de développement d’un cadre de vie de qualité pour leurs citoyens. De quoi aborder les enjeux sociaux, économiques, culturels et démocratiques de demain.

La Convention des Maire propose d'articuler un PAEDC autour de deux axes: l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses impacts.

Face à l’ampleur des enjeux et des changements sociétaux nécessaires, une telle transition doit dépasser l’aspect technique. Elle doit être le fruit d’une approche pluridisciplinaire intégrant de manière coordonnée des dimensions socio-technique, sociale, économique et démocratique, nourries par une véritable transition culturelle.

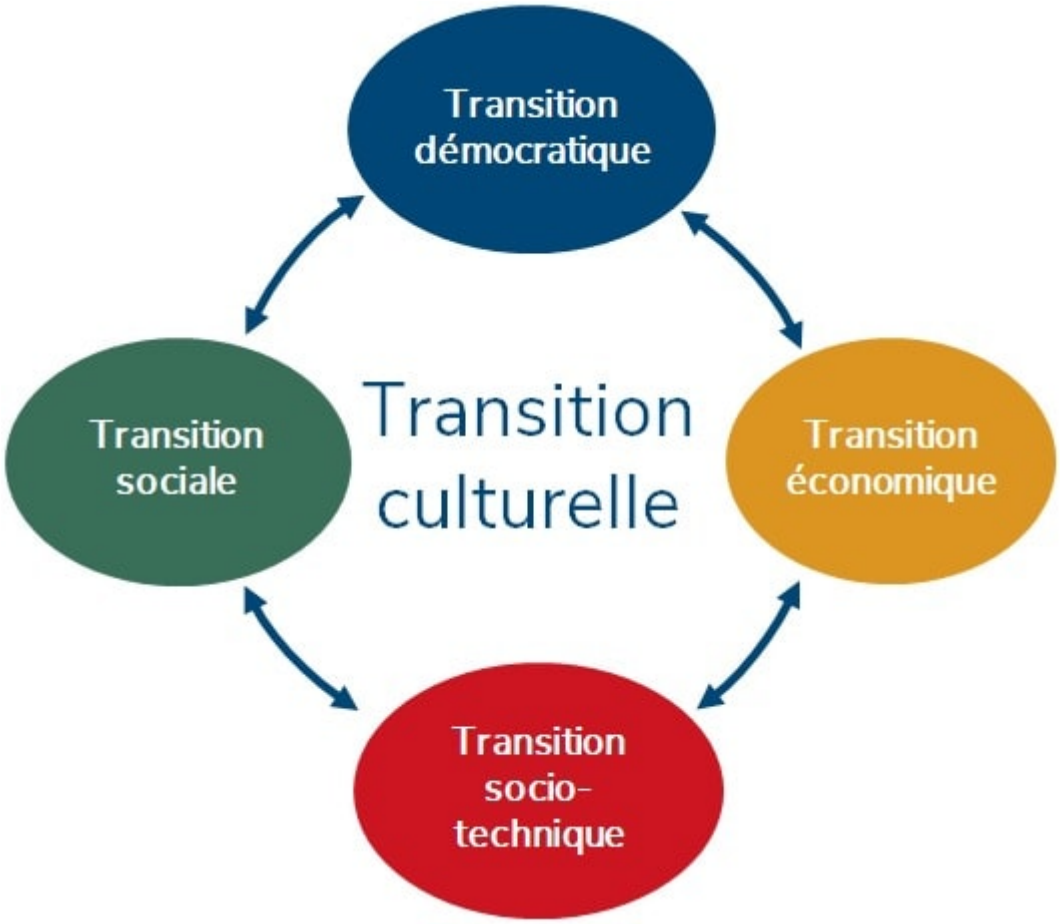

Transition socio-technique

On englobe ici sous le qualificatif « socio-technique » toutes les mesures qui vont permettre de diminuer la pression des activités humaines sur les ressources non renouvelables. On répartit classiquement ces mesures en trois catégories.

L'efficacité se traduit ici par toute amélioration technologique permettant une augmentation du rendement des systèmes de production, de transformation, de stockage et de conservation.

La sobriété comprend quant à elle les mesures d'ordre opérationnel et comportemental qui visent à réduire les besoins en services fournis par l'environnement.

Enfin, la circularité vise à remplacer les ressources non renouvelables (combustibles fossiles, minerais, etc.) par des ressources renouvelables (vent, soleil, hydro-énergie, biomasse, géothermie) ou par des déchets.

On retrouve cette trilogie dans de nombreux scénarios de descente énergétique tels que celui proposé en France par l'Institut Négawatt.

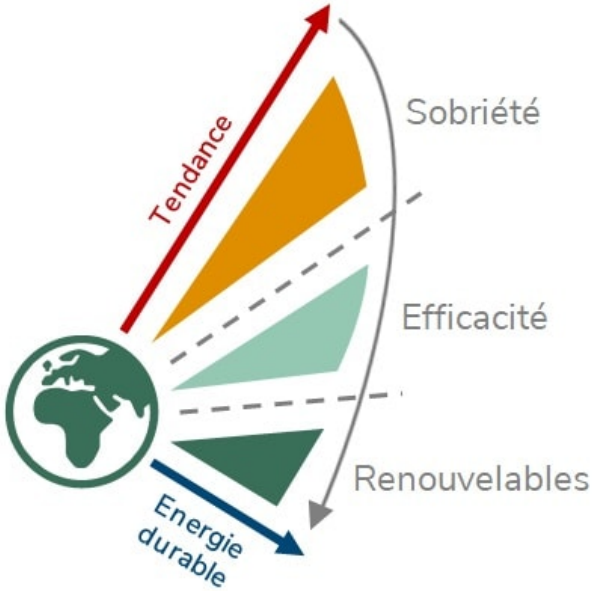

En fonction de l'analyse du contexte local, un PAEDC peut ainsi notamment cibler les objectifs suivants :

	Sobriété	Efficacité	Circularité
Logement	• Changements de comportements (chauffage et consommation électrique) • Diminution des surfaces neuves construites dans le logement et le tertiaire, au profit de la réhabilitation de bâtiments existants • Réduction de la superficie habitée par habitant • Réduction de la part des maisons individuelles	• Isolation des bâtiments • Normes de construction des bâtiments neufs et à rénover • Remplacement des équipements par des équipements plus performants	• Energies renouvelables • Utilisation de matériaux biosourcés • Augmentation du taux de recyclage et valorisation des déchets • Développement des circuits courts
Transport	• Baisse de la vitesse sur route et autoroute • Réduction de la demande de transport motorisé (transports en commun, mobilité douce, covoiturage, télétravail, réduction des distances) • Réduction des tonnages de marchandises transportées • Report du transport routier vers le ferroviaire et le fluvial	• Véhicules performants	
Entreprises	• Réduction des emballages • Amélioration de la conception des produits manufacturés (besoins en matière et énergie)	• Amélioration des procédés industriels	
Agriculture et alimentation	• Mutation des pratiques agricoles, avec un basculement de l'agriculture dite conventionnelle vers l'agriculture biologique, l'agroécologie et la production intégrée • Evolution de l'alimentation vers les protéines dont la production induit le moins d'émissions de GES	• Amélioration des techniques agricoles	

Transition sociale

Une politique de transition énergétique doit permettre à chaque citoyen de trouver sa place dans la société de demain et d'être acteur de sa construction. Elle doit offrir à chacun-e une possibilité de passage à l'action. Chaque objectif d'un PAEDC doit donc être pensé en prenant en compte la

réduction des inégalités sociales. Il s'agit alors de trouver les moyens d'accompagnement nécessaires pour soutenir et développer les initiatives en adaptant cet accompagnement à la réalité sociale de chaque acteur.

Voici quelques exemples d'approches possibles :

- Identifier la part de public précarisé et définir des objectifs spécifiques à ce public
- Articuler le PAEDC avec le Plan de Cohésion Sociale
- Impliquer les acteurs locaux de l'économie sociale dans la définition des objectifs et la planification des actions
- Intégrer des clauses sociales dans les cahiers des charges relatifs aux actions du PAEDC
- Adapter les mécanismes de soutien aux revenus des bénéficiaires
- ...

Transition économique

Soutenir la transition du territoire vers une économie sobre, efficace et circulaire, c'est notamment favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et modèles économiques basés sur la coopération entre citoyens, pouvoirs publics, agriculteurs, et entreprises.

Cette coopération peut se faire en termes d'investissements, de partage de ressources et de valorisation de déchets et coproduits.

Pour des exemples concrets de mécanismes permettant à la commune de favoriser le développement de tels partenariats, rendez-vous dans le chapitre suivant.

Transition démocratique

La transition énergétique passera par la mise en place de réels processus de co-construction de l'avenir des territoires par tous leurs occupants.

Ce travail implique la mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et le pilotage du PAEDC et peut être renforcé à travers des projets phares impliquant la participation citoyenne dans de nouveaux modèles économiques.

Ainsi, au gré du processus de mise en œuvre et d'amélioration continue, la Commune doit avoir pour objectif que le PAEDC reflète de façon croissante une vision partagée de l'avenir.

Transition culturelle

La façon dont les années à venir seront vécues au niveau des territoires dépendra essentiellement de notre capacité à imaginer collectivement un avenir désirable respectant les contraintes de de circularité, d'efficacité et de sobriété.

Ainsi, nous avons vu que la transition devra être à la fois socio-technique, sociale, économique et démocratique.

Pour libérer la créativité en la matière, il est nécessaire de passer par une phase de remise en question de valeurs et normes qui influencent notre vision de l'avenir. Il s'agit de questionner l'imaginaire collectif et de l'alimenter de nouveaux récits sur la place de l'homme dans son écosystème, les notions de compétition, d'entraide et de solidarité, les perceptions du bonheur et de la qualité de vie,…

Des films, des romans, des pièces de théâtre et spectacles divers peuvent servir à alimenter ces récits. Des travaux comme ceux de l'architecte paysagiste Pierre Lacroix (voir extraits ci-dessous) peuvent également y contribuer.

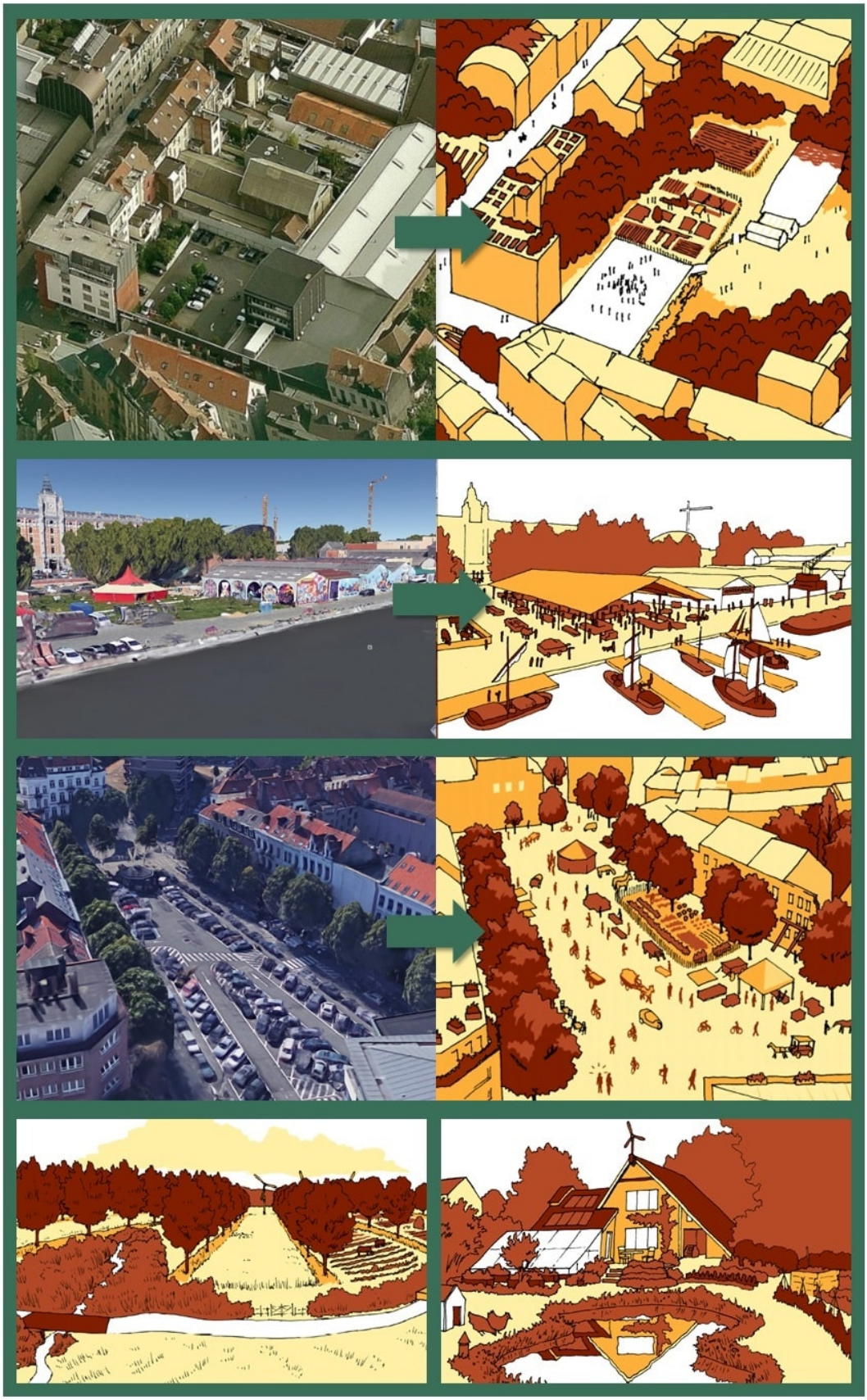

Liens utiles

- Le scénario Négawatt
- Paysages Résilients – Approche Systémique du Territoire post-effondrement – Pierre Lacroix
- La science-fiction comme pédagogie (politique) du futur
- Dossier Point Culture – Le climat sous les projecteurs
- Les histoires du Réseau Transition
- Théâtre de Namur – Maison Renard

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
  - Soulager le budget communal
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Personne ne peut prédire avec certitude l'évolution des prix de l'énergie dans les prochaines années. On peut cependant affirmer sans risque qu'ils seront soumis à une très grande instabilité.

Un PAEDC, c'est tout bénef pour le budget communal.

En effet, dans son rapport annuel 2018 (World Energy Outlook 2018), l'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique que la production mondiale de pétrole conventionnel a atteint un pic en 2008 et n'a cessé de décliner depuis lors. Seule l'arrivée des productions de pétrole non-conventionnel (schiste) a permis de continuer à répondre à la demande croissante. Le sursis s'annonce très court. Selon l'AIE, il faudrait multiplier par 2 ou 3 les extractions de pétrole de schiste d'ici 2025 pour maintenir le marché à l'équilibre. Mais depuis dix ans aux Etats-Unis (premier producteur de pétrole de schiste), les exploitants perdent surtout de l'argent et les analystes s'attendent à un crash de ce secteur. Difficile d'envisager sereinement une production 2 à 3 fois plus importantes d'ici 2025.

L'heure du pic pétrolier semble donc bel et bien arrivée. Elle ouvre la voie à une période de tension grandissante sur les marchés énergétiques.

Dans ce contexte, viser l'indépendance énergétique des activités de l'administration communale s'avère le choix le plus réaliste pour maintenir et développer la qualité des services à la population.

Liens utiles

- World Energy Outlook 2018
- Le pic de pétrole et ses conséquences sur notre quotidien – Colloque 2012

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
  - Bénéficier d'un support technique et méthodologique
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Les structures sont nombreuses pour vous aider… autant de riches réseaux et de ressources variées dans lesquelles puiser.

Bureau de la Convention des Maires, Coordination wallonne de la Convention, coordinateurs supra-locaux, Union des Villes et Communes de Wallonie en tant que promoteur de la Convention… Découvrez dans la partie contexte ce qu’ils peuvent vous apporter.

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
  - Rendre les objectifs communaux visibles
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Au moment où ces lignes sont écrites (début 2019), la mobilisation citoyenne réclamant des politiques fortes en matière de lutte contre le réchauffement climatique atteint une ampleur inégalée.

Le PAEDC est un excellent moyen de promotion des actions communales.

L’adhésion d’une commune à la Convention des Maires et la visibilité qu’elle peut en retirer lui permettent de montrer qu’elle prend ses responsabilités envers ses citoyens et au regard des objectifs globaux.

De plus, un PAEDC doit comprendre un plan de communication qui aura pour but de faire connaître au grand public la vision communale et les objectifs fixés, ainsi que de mobiliser les citoyens pour qu’ils participent à l’amélioration continue et à la mise en œuvre de la stratégie. Une belle occasion d’offrir une vitrine aux réalisations positives de la commune.

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
  - Intégrer un réseau de communes engagées
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Le nombre de villes et communes engagées dans une démarche de planification de la transition énergétique ne cesse de croître dans le monde. Elles sont regroupées au sein de différents réseaux à travers lesquels elles peuvent comparer leurs démarches, partager les bonnes pratiques et monter des projets communs.

Les échanges avec d'autres structures enrichissent et maintiennent la motivation.

Convention des Maires

Le site Web de la Convention des Maires regorge d'exemples de bonnes pratiques en tous genres identifiés dans les plans d'actions de milliers de communes participantes.

Le Bureau de la Convention des Maires organise régulièrement des événements et webinaires au sujet des principales thématiques abordées par les villes et communes en transition, véritables opportunités de rencontres entre les entités engagées dans des processus similaires.

Coordination wallonne de la Convention des Maires

A travers sa mission de coordination de la Convention des Maires, la Wallonie organise régulièrement des ateliers, visites et rencontres pour les communes engagées. Elle propose également une série de fiches bonnes pratiques que les communes peuvent s'approprier grâce aux outils POLLEC.

Energy Cities

Energy Cities est une association européenne d'autorités locales en transition énergétique. L'association a été créée en 1990 et représente maintenant plus de 1000 villes dans 30 pays. Elle a pour principaux objectifs de :

- Renforcer le rôle et les compétences des autorités locales dans le domaine de l'énergie durable.
- Peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines.
- Développer et promouvoir les initiatives communales par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

Les membres d'Energy Cities sont principalement des villes.

Rurener

Rurener est un réseau européen de communes rurales engagées dans la transition énergétique. Les missions principales de Rurener sont les suivantes:

- Défendre le rôle des communes rurales dans la transition auprès des institutions européennes.
- Favoriser les échanges d'expériences entre communes à travers l'organisation de rencontres et de visites.
- Monter des projets de coopération entre communes engagées.

Autres plateformes où découvrir les expériences de communes pionnières

---

Liens utiles

- Energy cities
- Rurener
- Go 100 % renewable enregy
- 100 resilient cities

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Que peut faire une commune ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

A travers ses compétences et les multiples leviers d'action qu'elle peut activer, le rôle d'une commune est principalement de soutenir la mise en place d'une dynamique vertueuse. Par effet boule de neige et adhésion progressive à un projet de territoire mobilisateur, celle-ci peut entrainer l'ensemble des activités vers la sobriété, l'efficacité et la circularité.

La connaissance de votre territoire combinée aux bonnes pratiques existantes mènera à la stratégie idéale.

En fonction du contexte local et des ressources à sa disposition, une commune peut travailler selon 5 axes détaillés ci-dessous de manière non exhaustive.

Inspirez-vous des bonnes pratiques d'autres communes publiées et analysées par la Wallonie, par l'UVCW ou par les coordinateurs supra-locaux, adaptez-les à votre contexte et à votre vision, et faites- les évoluer.

Primes énergie progressives à Wanze, concours pour les citoyens à Daverdisse, réseau de chaleur à Malempré, thermographie aérienne à Fernelmont, championnat interscolaire des énergies renouvelables en Wallonie Picarde, théâtre action à Martelange, soutien à la biométhanisation au Pays des Condruses, plateforme de rénovation à Gembloux, budget participatif à Braine-l'Alleud, projet éolien citoyen et communal à Bullange, ... les exemples d'actions innovantes menées par les communes wallonnes de manquent pas. Retrouvez-en quelques unes dans la rubrique « pour aller plus loin » ci-dessous.

Reposez-vous également sur le dynamisme des acteurs locaux et supra-locaux en intégrant leurs actions dans le PAEDC et en soutenant leur mise en œuvre. Outre les partenaires classiques d'une commune en matière d'environnement (Parcs Naturels, GAL, Contrats de Rivière, etc.), vous pouvez certainement compter sur des initiatives citoyennes.

En effet, outre les initiatives locales de transition qui se réclament officiellement du mouvement de la Transition, les communes sont un terreau fertile pour les regroupements citoyens porteurs d'actions favorables au PAEDC.

Carte des initiatives de transition en Belgique francophone

Ces solutions complémentaires à l'action des autorités publiques contribuent à l'émergence d'une société plus résiliente, plus juste et plus équitable, sur base d'une vision positive et globale qui favorise les liens sociaux, la qualité de vie et l'entrepreneuriat.

Si ces initiatives sont souvent très attachées à leur indépendance politique, elles constituent des partenaires de premier plan pour les communes engagées dans une dynamique de transition énergétique. A ce titre, elles doivent être encouragées et choyées.

Le soutien de la commune dans leurs différentes démarches peut s'avérer crucial pour la réussite de leurs projets, et s'exprime de diverses façons :

- Rendre l'administration accessible aux groupes citoyens ;
- Mettre à disposition certains services et outils communaux ;
- Faciliter au mieux les démarches administratives ;
- Relayer les activités des groupes citoyens.

Des mesures simples pour un monde de différence.

Enfin, faites confiance à votre capacité de coconstruire progressivement la stratégie idéale pour votre territoire.

Liens utiles

- Bonnes pratiques proposées par la Wallonie
- Bonnes pratiques proposées par l'UVCW
- Réseau Transition

Développer un cadre qui favorise le changement

- Article UVCW: Le guide communal d'urbanisme: un outil pour favoriser la maîtrise énergétique et plus globalement le développement durable
- Primes communales Energie à Wanze

Positionner l'administration communale comme leader exemplaire

- Bois-énergie dans les communes wallonnes
- Le plein de bonnes pratiques sur le site "Les wallons ne manquent pas d'air"
- Créer une éco-team au sein des services communaux

Informer, questionner, conscientiser, sensibiliser

- Thermographie aérienne très participative à Fernelmont
- IDETA: Championnat interscolaire des énergies renouvelables
- Challenge Ecole Zéro Watt
- Neufchâteau: Concours énergie
- Pays des Condruses: Etude de potentiel de biométhanisation
- Pays des Condruses: Projections/Débats

Initier & faciliter

- Soutenir les initiatives citoyennes de transition
- Soutenir le développement des coopératives citoyennes
- Favoriser la rencontre des acteurs

- La Louvière : Imaginez votre ville

Mobiliser, impliquer

- Parlement Citoyen Climat en province de Luxembourg
- Lancer un marché de tiers investissement photovoltaïque
- Braine-l'Alleud: Budget participatif
- Verviers: Budget Participatif
- IEW: Budget participatif : renforcer la démocratie dans votre commune!
- Projet éolien d'Amblève-Bullange
- Libin: Une plateforme transcommunale de séchage et stockage de bois-énergie

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
  - Avoir accès à des financements
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Les programmes européens de soutien à l'action en faveur du climat se multiplient. On citera par exemple Horizon 2020, Life, Interreg, etc. Dans une dynamique de reconnaissance croissante du rôle des villes et communes dans la transition énergétique, de nombreux appels à projets initiés dans le cadre de ces programmes sont destinés directement ou indirectement aux villes et communes disposant d'un PAEDC élaboré dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires.

Si la volonté d'agir est là, les financements suivent.

De plus, à travers des programmes d'accompagnement technique comme ELENA, la Banque Européenne d'Investissement réserve une partie de ses financements à taux d'intérêt avantageux aux communes disposant d'un PAEDC.

De son côté, la Wallonie développe des projets également destinés aux communes engagées (sensibilisation, mobilité, plateformes de rénovation, etc.), dans le cadre notamment de sa mission de coordination régionale de la Convention des Maires.

L'existence d'un plan d'action climat local de qualité semble être appelée à devenir une condition d'accès aux divers programmes publics de soutien à la transition énergétique.

Liens utiles

- Portail wallon de la Convention des Maires
- Programme Life
- Programme H2020

- Programme ELENA
- Programme Interreg

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - S'engager
    - Convaincre les décideurs

Pour construire votre argumentaire en vue de convaincre le Collège et le Conseil communal d'adhérer à la Convention des Maires, puisez dans le chapitre « Pourquoi un PAEDC ? » les éléments qui vous semblent les plus fédérateurs dans votre commune. Mettez également en avant les avantages et le soutien dont bénéficiera la commune si elle s'engage.

Pour convaincre, faites valoir les valeurs qui sous-tendent la démarche d'élaboration d'un PAEDC et donnez confiance dans le processus.

Commencez par réfléchir au processus que vous allez mettre en place pour coconstruire le PAEDC avec les acteurs locaux. Cela vous rendra la tâche de promotion du projet plus aisée et rassurera les personnes à convaincre.

Votre argumentaire sera d'autant plus convainquant et rassurant s'il se base sur un pré-diagnostic du territoire communal. Si vous désirez réaliser un tel pré-diagnostic, vous pouvez facilement interpréter à l'aide de l'outil POLLEC le bilan énergétique communal fourni par la DGO4 en montrant par exemple l'évolution des émissions de 2006 à aujourd'hui, au regard de l'objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030.

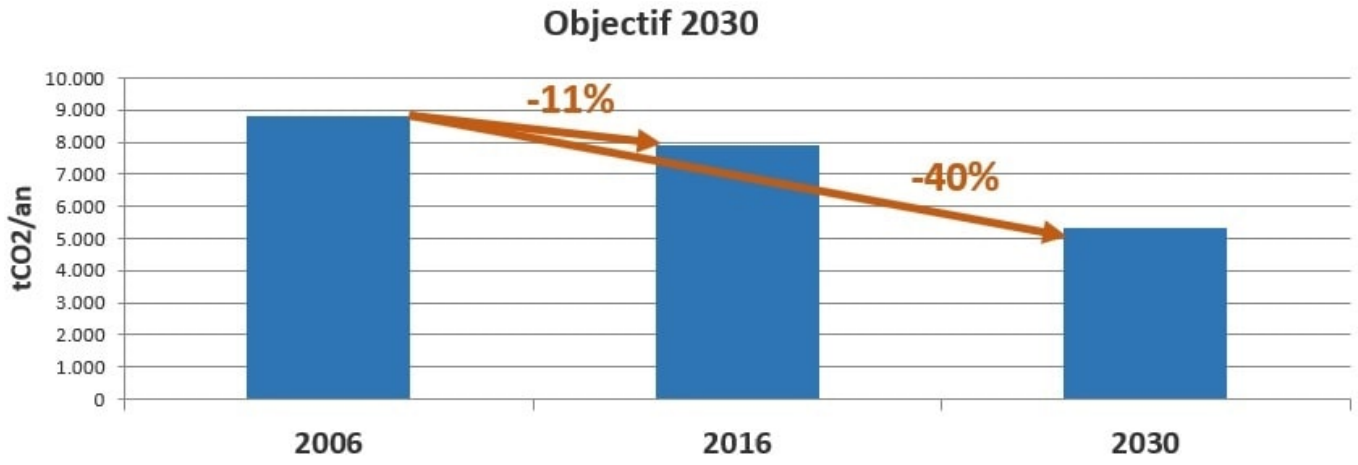

Dans l'exemple ci-dessus, le territoire communal a vu ses émissions de CO2 diminuer de 11% de 2006 à 2016. Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006, le PAEDC doit donc viser une réduction des émissions supplémentaire de 29%.

Le bilan carbone de cette commune fictive montre que les secteurs prioritaires d'intervention sont le logement et le transport.

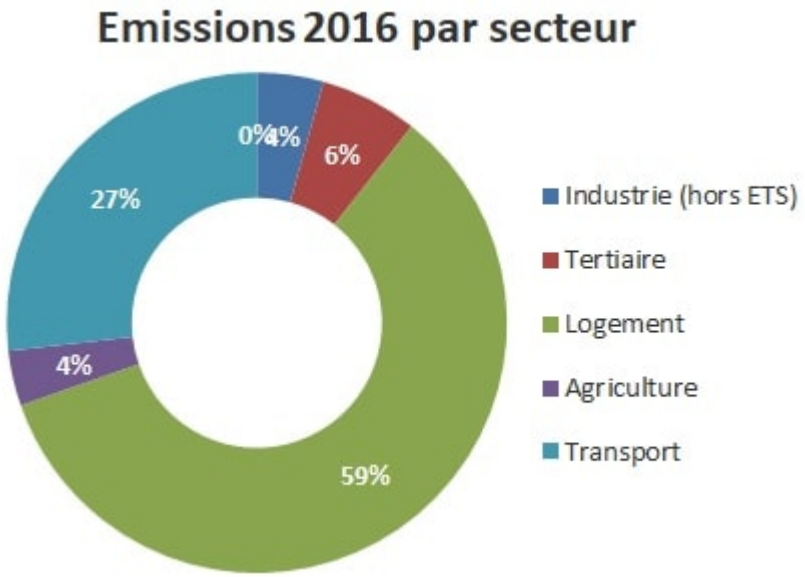

L'outil POLLEC permet de tester rapidement plusieurs scénarios permettant d'atteindre la réduction globale des émissions de 40%. Comme le montre l'exemple ci-dessous, cela permet de montrer l'ampleur de l'ambition communale.

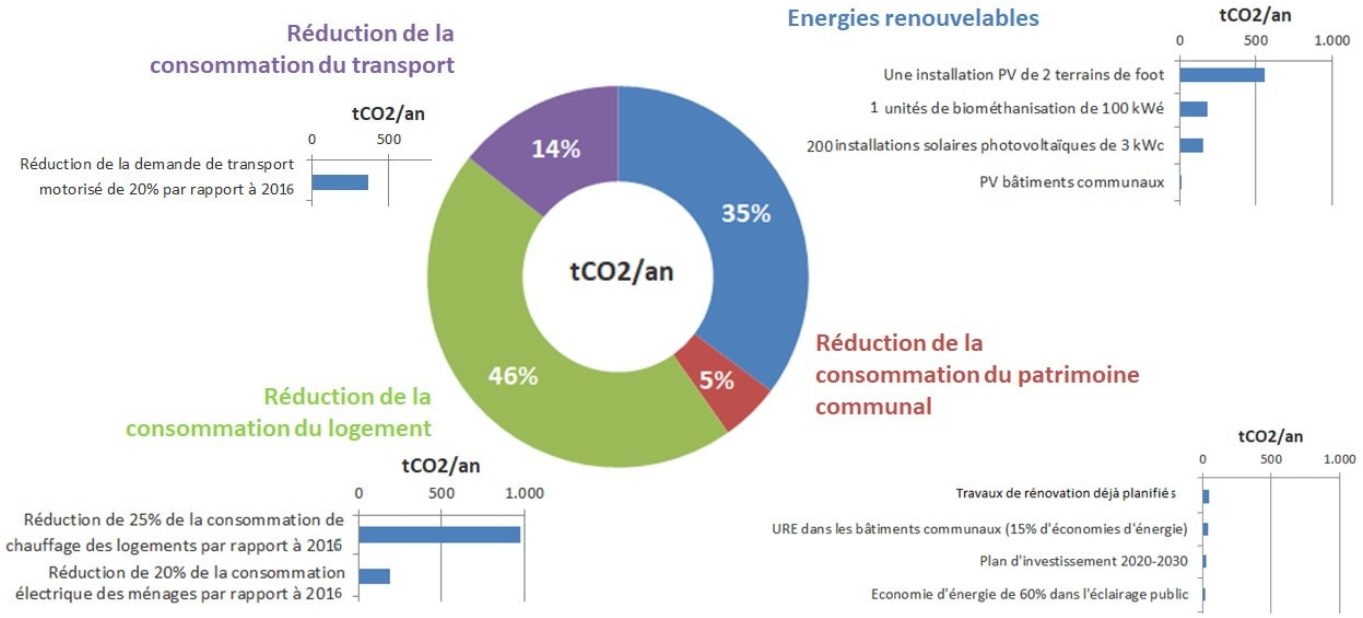

Votre connaissance du territoire communal devrait également vous permettre d'identifier ses grands atouts et vulnérabilités (notamment en termes d'effets du changement climatique) qui influenceront votre stratégie climatique.

S'il vous parait néanmoins risqué de tenter de convaincre le Conseil communal d'adhérer à la Convention des Maires sans avoir quelque-chose de très concret à proposer, il est toujours possible que le Collège communal lance le processus d'élaboration du PAEDC et attende de disposer de plus d'éléments pour défendre l'engagement de la commune. Vous pouvez par exemple attendre d'en être arrivé à la définition de la vision que vous pourrez proposer au Conseil communal.

Mais la mobilisation d'un maximum d'acteurs locaux, et en particulier de toutes les forces politiques, dès la phase d'élaboration du projet est un facteur clé de réussite. Il est donc conseillé de tenter d'obtenir l'unanimité politique sur l'adhésion à la Convention des Maires le plus rapidement possible.

Outils

Outil POLLEC

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - S'engager
    - Convention des Maires

Les autorités locales jouent un rôle de premier plan dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La participation à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie les soutient dans cette entreprise, en leur fournissant la reconnaissance, les ressources et les opportunités de mise en réseau nécessaires pour traduire leurs engagements énergétiques et climatiques à un niveau élevé de réalisation.

Les autorités locales peuvent signer à tout moment la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie.

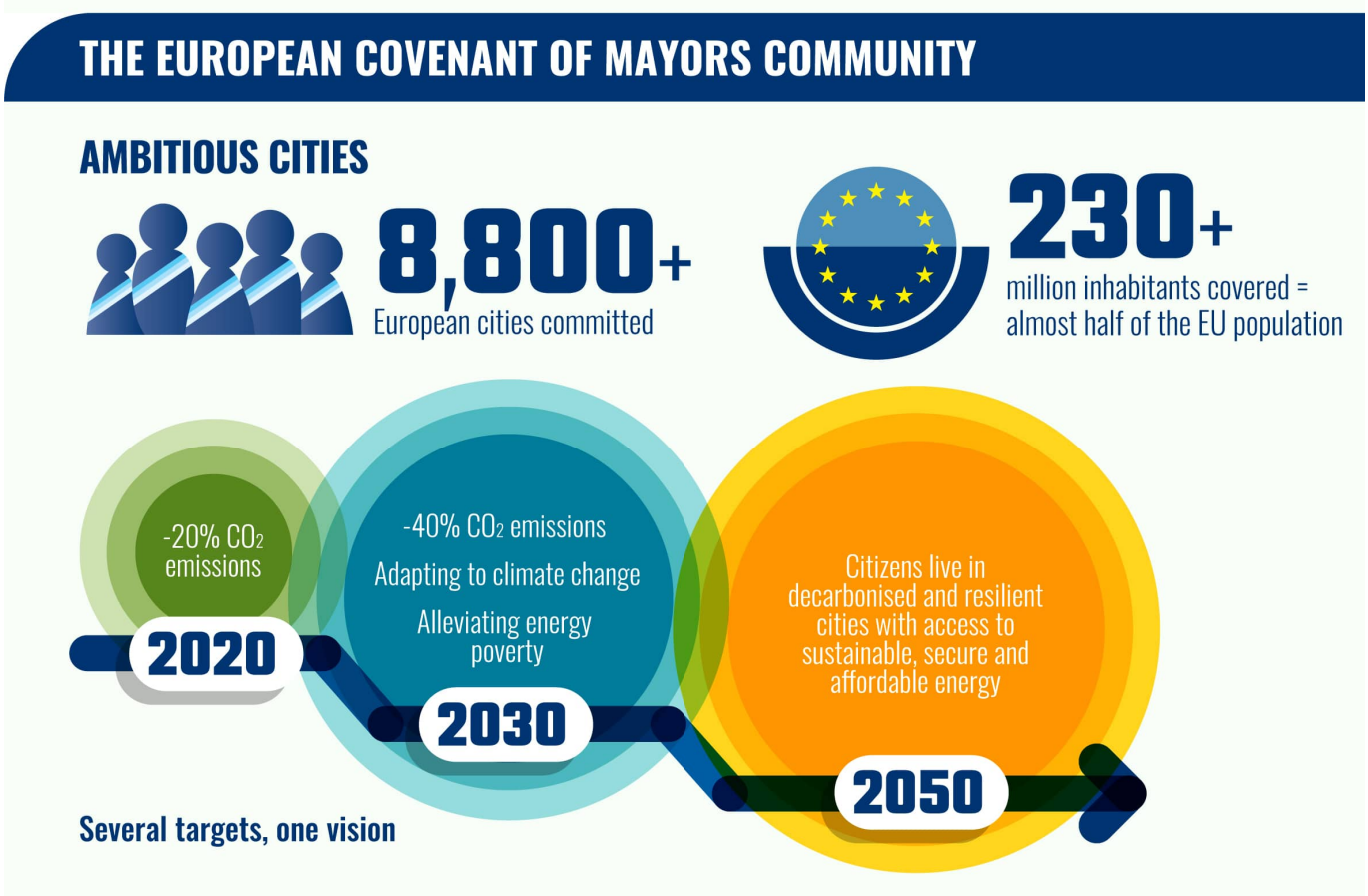

La Convention des Maires réunit tous les niveaux de gouvernance, ainsi que les organisations, agences et associations de soutien pertinentes pour se joindre à l'initiative et contribuer à accélérer

les actions locales en matière de climat et d'énergie.

La pertinence de l’adhésion n’est plus à démontrer. Pour savoir comment faire, il suffit de se rendre sur le site de la Convention, où cela est détaillé de façon limpide.

Liens utiles

- Processus d’adhésion à la CdM
- Liste des signataires

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter
    - Ressources humaines

Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PAEDC doit faire l'objet d'un pilotage interne aux services communaux. Pour une réelle appropriation, le responsable "Energie-Climat" doit avoir un poste lui permettant de se consacrer pleinement à sa mission et de travailler en transversalité et de manière légitime avec les autres services.

Considérer le coût des ressources humaines comme un investissement productif aide à leur allouer les moyens suffisants.

Une partie du travail peut bien entendu être confiée à une expertise externe. Mais, pour s'assurer que le PAEDC sera bel et bien concrétisé une fois la mission de l'expert externe terminée, il est important de prévoir un temps de travail en interne suffisant dès le départ.

Il revient à chaque commune d'estimer le temps de travail nécessaire pour coordonner l'élaboration du plan d'actions. Il dépendra de l'importance de la commune, de l'échéance à laquelle on désire que le PAEDC soit prêt, de l'état de la politique énergétique déjà mise en place par l'administration communale, de la part de travail confiée à une expertise externe, du degré d'implication citoyenne désiré, et de l'implication de tous les services communaux.

Il convient donc aussi d'évaluer l'adéquation de l'expertise du coordinateur Energie-Climat avec les besoins du projet (compétences techniques, de gestion de projet et d'animation) et de prévoir les formations éventuellement nécessaires.

En moyenne, il faut considérer que l'élaboration d'un PAEDC nécessite environ un mi-temps pendant une durée de six mois à un an.

Attention, ce travail d'élaboration du PAEDC ne constitue que la première étape du processus. Sa réussite dépendra énormément de la qualité du pilotage et du suivi de sa mise en œuvre ainsi que de l'implication de tous les services communaux dans le projet. C'est pourquoi il est conseillé d'identifier pour chaque action un service communal ou une personne responsable et d'estimer le temps de travail nécessaire pour sa mise en œuvre. L'outil POLLEC intègre cette approche et produit automatiquement des synthèses qui permettront d'évaluer la faisabilité du PAEDC en termes notamment de ressources humaines. Il permet également d'intégrer le coût des ressources humaines dans le budget global, ce qui a le mérite de montrer comment l'investissement peut progressivement être couvert par les économies financières générées par le PAEDC.

Témoignage : le rôle du coordinateur Energie-Climat à Welkenraedt

Pour Jonathan Leruth, coordinateur POLLEC à Welkenraedt, "coordonner un PAEDC correspond avant tout à mener une stratégie à long terme et imaginer des solutions créatives cohérentes qui sortent parfois des sentiers battus. Cette coordination nécessite des compétences techniques, mais surtout, de gestion de projets avec une bonne dose d'assertivité et de dialogue. Actuellement, je consacre 2 jours (sur mes trois) prestés par semaine à mener à bien les objectifs du PAEDC, le reste correspond à des missions annexes. Néanmoins, nous pensons idéal l'engagement d'un temps plein en plus (mission de mobilité et d'adaptation au changement climatique). Sans porteur de projet sur le long terme, aucune solution durable réelle ne pourra voir le jour."

Néanmoins, pour beaucoup de petites communes, les besoins humains avancés ici peuvent sembler bien compliqués à rencontrer. Une approche supra-locale en groupement d'employeurs ou via l'intervention d'un opérateur tel qu'un Parc Naturel ou un GAL permet dans ce cas de rendre la perspective d'engagement plus réaliste.

Exemple:
En province de Liège, les 7 communes rurales du GAL Pays des Condruses ont choisi de travailler sur un Plan Climat groupés. Cette approche leur permet de travailler à une échelle territoriale cohérente par rapport à de nombreuses politiques déjà menées et ayant un rapport étroit avec la transition écologique (alimentation & agriculture, mobilité, logement, ...). Ce regroupement leur permet aussi de partager leurs moyens pour allouer des ressources humaines importantes à la gestion du plan climat et de financer certaines actions grâce au programme européen LEADER.

Outils

Outil POLLEC

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter
    - Ressources externes

Suivant les compétences dont vous disposez en interne, le temps de travail que vous pouvez allouer au processus et le type de soutien éventuellement fourni par votre coordinateur supra-local, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à un prestataire externe pour remplir une partie plus ou moins importante des tâches inhérentes à l'élaboration du PAEDC.

Listez les livrables et identifiez ce qui doit être éventuellement externalisé.

Comme expliqué ici, gardez néanmoins toujours à l'esprit l'importance d'une appropriation interne des résultats du travail qui sera mené.

Au moment de rédiger le cahier des charges et de choisir les prestataires potentiels à consulter, veillez à identifier les compétences dont vous avez besoin (techniques, gestion de projet, animation de réunions et de la participation citoyenne, etc.). Un modèle de cahier des charges est mis à votre disposition. Il reprend l'ensemble des missions inhérentes à l'élaboration d'un PAEDC. A vous d'y puiser ce dont vous avez besoin.

Une fois le prestataire sélectionné, veillez à lui donner rapidement accès à l'ensemble des informations dont il a besoin pour mener à bien sa mission. Idéalement, vous aurez identifié et récolté la plupart des données préalablement au lancement de la mission.

Assurez-vous que des instructions claires sont bien transmises au prestataire sur le contenu de sa mission et les livrables attendus. Pour cela, il faut que vous ayez vous-même les idées claires à ce sujet.

Nous reprenons ici la liste des livrables de base d'un PAEDC :

- L'animation du nombre suffisant de réunions du comité de pilotage (au moins 4 réunions de 3 heures pour l'élaboration du PAEDC).
- Le PAEDC en format informatique reprenant au minimum les chapitres suivants :
  - Diagnostic (dont bilan énergétique et CO2 de 2006 à l'année la plus récente disponible)
  - Evaluation de la politique énergétique et climatique actuelle
  - Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
  - Estimation du potentiel renouvelable
  - Vision
  - Objectifs
  - Actions
  - Budget et planning
- Les présentations publiques (dont celle au Conseil communal) nécessaires dans le cadre de votre processus de participation citoyenne
- Le PAEDC sous forme de tableur permettant le pilotage et le suivi des fiches actions. Nous vous recommandons d'imposer l'utilisation de l'outil POLLEC. Insistez sur le fait que vous attendez des actions concrètes qui permettront d'atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation cohérents avec votre vision.
- Le remplissage des matrices de la Convention des Maires directement en ligne ou à travers un fichier reprenant ces matrices à partir desquelles vous n'aurez plus qu'à recopier les valeurs en ligne.

Dans le cadre de la campagne POLLEC 3, l'APERe a réalisé à la demande de plusieurs communes une estimation du temps de travail nécessaire pour l'élaboration d'un PAEDC pour une commune-type (+/- 15.000 habitants). En analysant pour chaque poste la part du travail pouvant être internalisée, chaque commune pouvait estimer le budget nécessaire à l'engagement d'un expert externe et adapter à sa réalité le modèle de cahier des charges proposé par la Wallonie.

Poste	Nombre de jours de travail estimé
Coordination de la mission, mise en place et animation du comité de pilotage	10
Diagnostic (dont bilan énergétique et CO2 de 2006 à l'année la plus récente disponible)	5
Evaluation de la politique énergétique et climatique actuelle	1
Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique	2
Estimation du potentiel renouvelable	1
Vision	0,5
Objectifs	0,5
Actions	10
Budget et planning	0,5
Rédaction du document PAEDC	6
Les présentations publiques (dont celle au Conseil communal) nécessaires dans le cadre de votre processus de participation citoyenne	1
Remplissage des matrices de la Convention des Maires	0,5
Total	**38**

Outils

Modèle de cahier des charges pour l'élaboration d'un PAEDC

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter
    - Services communaux

Pouvoir compter sur la collaboration des différents services de l'administration communale, c'est s'assurer d'une collecte complète des données recherchées, élargir la vision et en éliminer les potentiels angles morts, disposer des compétences et ressources nécessaires pour mener les campagnes de communication. C'est encore assurer la participation aux efforts et l'exemplarité des services communaux.

La collaboration des collègues est indispensable pour mener le PAEDC à bien.

Depuis l'établissement du diagnostic, la construction de la vision jusqu'à la mise en œuvre du PAEDC de votre commune, il s'agit de mobiliser vos collègues.

L'un des leviers les plus importants sur lequel vous appuyer pour la mobilisation consiste à **susciter l'adhésion au projet** en faisant ressortir les valeurs qui le sous-tendent, en illustrant les bénéfices sociétaux, institutionnels voire individuels qui en découleront.

Une manière concrète de procéder consiste à organiser, très en amont du processus, un **moment de présentation interne** des grandes lignes du projet en esquisse. Cette **réunion de lancement** devrait avoir lieu en présence des échevins concernés et si possible du bourgmestre afin de légitimer

vos initiatives.

Insistez dans un premier temps surtout sur le pourquoi du projet, les besoins auxquels il répond. Soyez clairs quant aux attentes, informez au sujet des dispositifs de soutien. Suscitez l'engagement public à participer au projet, remerciez publiquement les personnes vous ayant déjà fait part de leur intention de collaborer. Soyez à l'écoute des craintes et des peurs et rassurez autant que possible au sujet de la méthode participative de travail et des possibilités offertes de l'influencer dans le cadre d'une dynamique de co-construction. Montrez-vous ouvert-e-s aux propositions de participation inattendues et à toute autre suggestion pour faire du projet un succès.

Pour la bonne réussite de ce moment de mobilisation, il importera d'accorder aussi une grande attention à la convivialité de l'évènement. Nous vous invitons à doubler les invitations d'un contact personnel avec les personnes clés ainsi qu'avec quelques agents charismatiques susceptibles d'être pris en exemple par les personnes que vous souhaitez réellement mobiliser.

Passé ce moment de mobilisation, il sera utile de rappeler régulièrement les points clés de votre message et de répondre autant que possible aux suggestions et craintes exprimées afin de renforcer positivement la participation et de lever un maximum de freins. Pensez aussi à informer sur l'état d'avancement du PAEDC et à fêter les réussites en mettant en avant les personnes exemplaires et/ou sur lesquelles vous avez pu vous appuyer : les héros de votre histoire. Vous pouvez par exemple organiser cela à l'occasion d'une réunion de staff, d'une newsletter, d'un midi festif, du discours de nouvel an, d'une expo temporaire, etc.

Le secret pour les mobiliser au mieux ? Pratiquer la communication engageante

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter
    - Acteurs locaux

Face à l'ampleur des enjeux et des modifications de modes de vie attendues ainsi qu'à l'importance de développer de nouveaux types de partenariats économiques et sociaux, un PAEDC doit être progressivement coconstruit et porté par un maximum d'acteurs locaux.

La mobilisation des acteurs locaux implique de leur permettre de porter le projet avec vous. La valorisation des effort entrepris et la célébration des succès constituent d'autres leviers déterminants.

Pour une forte mobilisation, les acteurs locaux auront besoin de pouvoir se sentir pleinement partie prenante et de considérer le projet comme étant aussi le leur. A cette fin, il importe de les associer très en amont de sa construction et de leur offrir de larges espaces d'initiative et de liberté.

Dès le démarrage du projet, à l'image des recommandations formulées pour la mobilisation des services communaux, l'organisation d'un moment public convivial d'information sur le projet et de réunions de travail pour sa co-construction constituent des prérequis quasiment incontournables.

Associer les acteurs clés à la préparation de l'évènement public et prévoir des espaces d'expression leur permettant de mettre en avant leurs messages, leurs attentes, préoccupations et actions représentent d'importants facteurs de réussite pour la mobilisation.

De nombreux outils de mobilisation et de démocratie participative et délibérative à la politique et à l'action locales existent. On pense par exemple à l'implication des conseils et commissions consultatifs, à la création d'un comité de pilotage citoyen ou d'un parlement citoyen climat constitué par tirage au sort, aux coopératives citoyennes, au budget participatif, aux plateformes etc. Le choix d'utilisation de ces outils dépendra de la réalité de chaque commune en termes de population, de moyens humains, de dynamique citoyenne, etc.

La facilitation de ces réunions devra être menée avec soin afin de nourrir les processus de co-construction. Des mécanismes d'intelligence collective comme les forums ouverts, le jeu du Tao, la prise de décision par consentement et bien d'autres (voir liens utiles ci-dessous) peuvent faire merveille pour susciter l'adhésion aux décisions prises ensemble, et leur mise en œuvre effective.

Bonne pratique : Amay fait appel à un animateur professionnel

« Quand j'ai été engagée à Amay, il ne restait que quelques mois avant la deadline pour remettre le PAEDC à la Convention des Maires », explique Nathalie Dethy, la Conseillère en Energie de la Commune d'Amay.

« Le premier appel à candidat pour participer au comité de pilotage était resté sans réponse un an plus tôt, un deuxième a été lancé (bulletin communal, site internet,...) sans plus de succès.

J'ai donc moi-même contacté les personnes susceptibles d'être intéressées : éco-guides énergie, membre de l'association Amay en transition, tuteur énergie du CPAS, la SPI, le Gracq, Hesb'Energie (coopérative) afin d'avoir à la fois des citoyens amaytois et des "experts" dans chaque domaine. Au total 12 personnes (collègues et échevine compris)

Quatre réunions ont été programmées dont 2 animées par un coach en intelligence collective. La première réunion était un état des lieux que j'ai présenté seule. Les deux suivantes consistaient à imaginer les bases du Plan Energie Climat. Un fameux défi ! Grâce aux méthodes utilisées en intelligence collective, nous avons pu atteindre cet objectif sans frustration. Ces méthodes permettent de travailler dans le respect de chacun, aide les participants à trouver leur place et à prendre la parole. Il a su faire ressortir la créativité qui sommeille en chacun !

La 4ème réunion consistait en la présentation de la digestion des 2 réunions précédentes et à des mises au clair (présentation par moi-même).

Vu le coût du coach en intelligence collective (2*500€ TVAC), on a limité son intervention aux 2 réunions de brainstorming. »

Pour le reste, les recommandations relatives aux contenus à présenter ainsi qu'aux attitudes et comportements à privilégier seront de même type que pour la mobilisation des services communaux. La valorisation des efforts entrepris et la célébration des succès seront toutefois ici d'autant plus importantes que la participation sera totalement libre et s'exprimera en l'absence de tout lien hiérarchique.

Outils

Charte du comité de pilotage POLLEC

Vade-mecum de la démocratie participative

Liens utiles

- Aperçu d’outils d’intelligence collective
- Parlement citoyen climat en province de Luxembourg
- Article IEW : Budget participatif – Renforcer la démocratie dans votre commune
- Mouvement communal hors-série : 25 fiches-outils pour développer la participation citoyenne

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter
    - Mener des actions

La commune intervient à deux niveaux dans la mise en œuvre du PAEDC. D'une part, elle mène elle-même des actions en partenariat éventuel avec des acteurs locaux. D'autre part, elle suit et soutient les actions portées par d'autres acteurs mobilisés.

Coordonner la mise en œuvre du PAEDC, c'est jongler entre intervention directe et soutien aux initiatives locales.

La mise en œuvre d'actions portées directement par la commune nécessite une bonne coordination des ressources internes impliquées. Au-delà des actions qu'il peut porter lui-même, le rôle du coordinateur Energie-Climat est de coordonner la collaboration entre ces différentes ressources et de s'assurer que les actions sont menées en respect du planning du PAEDC.

Pour suivre et soutenir les actions portées par d'autres acteurs, il convient de garder un contact régulier avec ces derniers et d'être à l'écoute de leurs besoins.

Afin d'assurer cette coordination de manière efficace, il est conseillé d'associer tout ce petit monde au comité de pilotage et de réunir ce dernier plusieurs fois par an.

L'organigramme ci-dessous montre un exemple de répartition des actions par porteurs de projets et identifie le rôle du coordinateur énergie-climat.

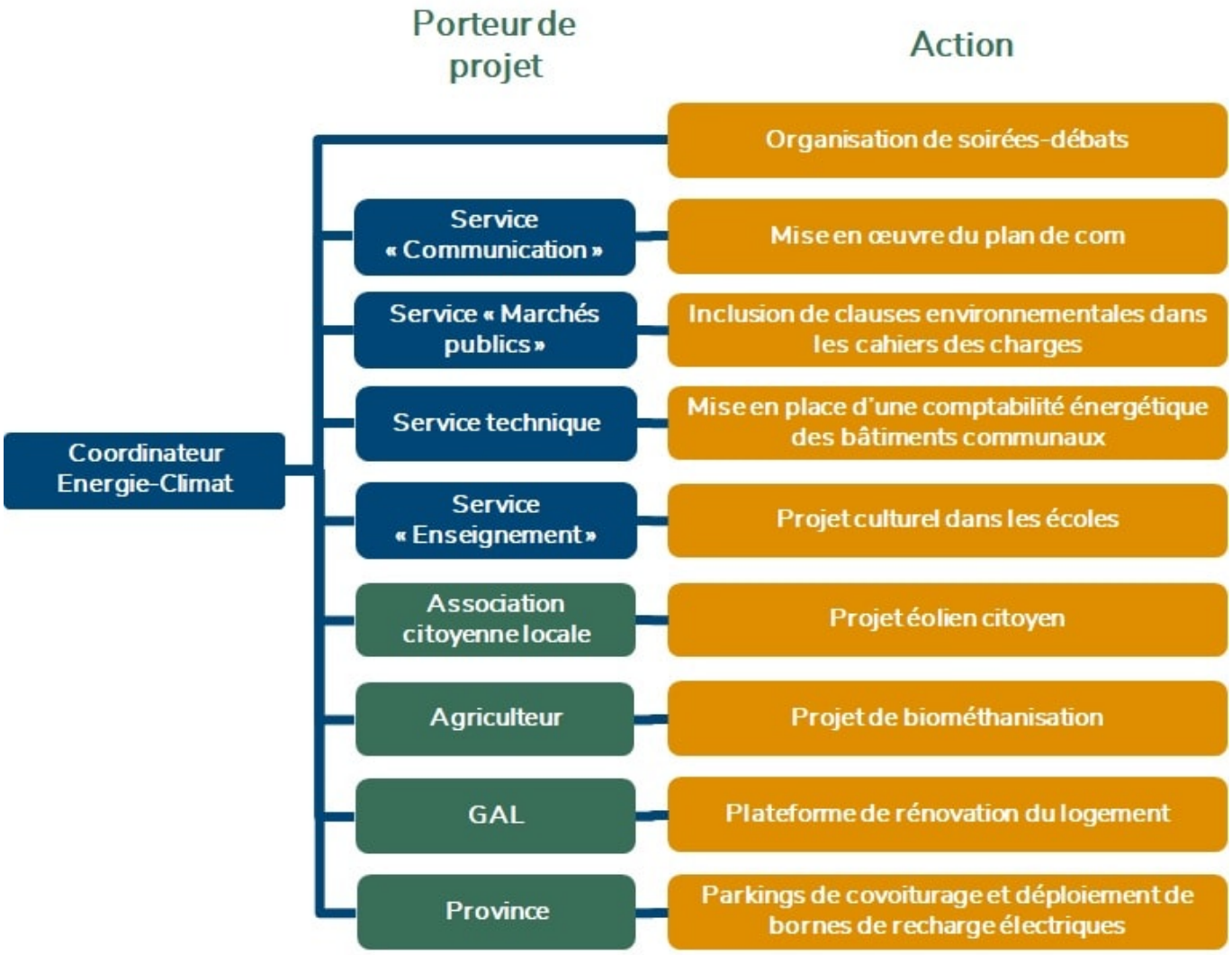
Porteur de projet
Action
Coordinateur Energie-Climat
Organisation de soirées-débats
Service « Communication »
Mise en œuvre du plan de com
Service « Marchés publics »
Inclusion de clauses environnementales dans les cahiers des charges
Service technique
Mise en place d'une comptabilité énergétique des bâtiments communaux
Service « Enseignement »
Projet culturel dans les écoles
Association citoyenne locale
Projet éolien citoyen
Agriculteur
Projet de biométhanisation
GAL
Plateforme de rénovation du logement
Province
Parkings de covoiturage et déploiement de bornes de recharge électriques

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter
    - Amélioration continue

Année après année, le travail du comité de pilotage va consister à suivre la mise en œuvre du plan d’action et à en améliorer le contenu.

Un outil pour gérer votre PAEDC dans un processus d’amélioration est à votre disposition.

L’outil « Etat des lieux » est particulièrement utile pour mener un travail d’évaluation continue de la politique énergie-climat. Après l’avoir utilisé pour l’élaboration du plan d’actions, il est conseillé de le mettre à jour chaque année. Cela permet de valoriser l’évolution qualitative apportée par la mise en œuvre du PAEDC, d’identifier les lacunes toujours présentes, de vérifier dans quelle mesure il est prévu de les combler et, le cas échéant, d’adapter la stratégie.

Prenons l’exemple de la réduction de consommation d’énergie des bâtiments communaux. L’outil « Etat des lieux » vous propose d’évaluer 4 types d’actions suivant 4 étapes. De quoi progressivement positionner la commune comme leader exemplaire.

Actions / étapes	Démarrer D	Consolider C	Décoller B	Devenir exemplaire A
Suivre et contrôler ses consommations énergétiques GES	Etablir un cadastre énergétique des bâtiments publics	Faites un bilan énergétique annuel des consommations du patrimoine	Effectuez un suivi régulier des principaux points de consommation d'énergie	Présentez un rapport annuel détaillé à l'exécutif présentant l'avancement au regard d'objectifs chiffrés de consommation d'énergie
Optimiser l'entretien et l'exploitation de ses installations techniques d'énergie	Identifiez le cas échéant tous les contrats d'entretien et d'exploitation des installations, listez les manques, vérifiez que les réglages réglementaires sont bien faits	Effectuez une maintenance préventive des installations	Elaborez et suivez un plan d'amélioration des installations techniques	Renégociez les contrats d'exploitation/maintenance des installations techniques d'énergie en privilégiant les variantes à l'intéressement, intégrez-y la garantie de performance
GES Rénover votre patrimoine bâti GES	Affichez le Cerfiticat PEB sur votre patrimoine bâti.	Sur la majorité des bâtiments, engagez des actions d'amélioration de la performance énergétique à temps de retour sur investissement rapide	Engagez des rénovations de niveau minimal basse énergie (max) sur au moins 25% du patrimoine	Généralisez les rénovations le niveau basse énergie (majorité) sur au moins 50% du patrimoine
Réaliser des constructions neuves performantes énergétiquement GES	Assurez-vous du respect de la réglementation PEB	Atteignez le niveau Basse énergie pour toute nouvelle construction.	Construisez uniquement des bâtiments passifs	Construisez uniquement des bâtiments à énergie positive.

Notons que plusieurs outils de certification des stratégies communales énergie-climat sont développés au niveau international. Le plus répandu est l'European Energy Award. Il est actuellement testé sur quelques communes pilotes en Wallonie. Ces outils de certification sont basés sur le même processus d'évaluation et d'amélioration continue que celui de l'outil « Etat des Lieux ». Ils font actuellement l'objet d'une grande attention de la part de la Commission européenne et pourraient à terme être intégrés dans le processus de la Convention des Maires. Utiliser l'approche que nous proposons ici vous permet d'intégrer dès maintenant leur philosophie dans votre travail.

Outils

L'outil « Etat des lieux »

Liens utiles

Le système de certification Cit'ergie (France)

Le projet "Implement" teste l'European Energy Award dans 6 communes pilotes en Wallonie

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Communiquer

La communication est essentielle dans la mise en œuvre du PAEDC, et toutes les parties prenantes constituent son public-cible. Elle est indispensable si nous voulons atteindre les résultats voulus, tant en interne qu'avec les partenaires.

Ecouter et intégrer les points de vue de toutes les parties prenantes est incontournable pour la mise en œuvre de la communication autour du PAEDC.

Un modèle de communication, la vidéo de la Commune de Welkendraedt :

Il est nécessaire d'établir un plan de communication qui réponde aux questions suivantes :

- **Pourquoi communiquer ?** Quels sont les objectifs du plan de communication ?
- **Vers qui ?** Comment déterminer le public cible ?
- **Quand ?**
- **Dans quel but ?**
- **Comment ?**
- **Avec quels outils ?**

Pourquoi communiquer ?

La communication autour du PAEDC doit permettre de mobiliser toutes les parties prenantes pour la transition énergétique.

A cette fin, il convient donc d'identifier les leviers de la mobilisation.

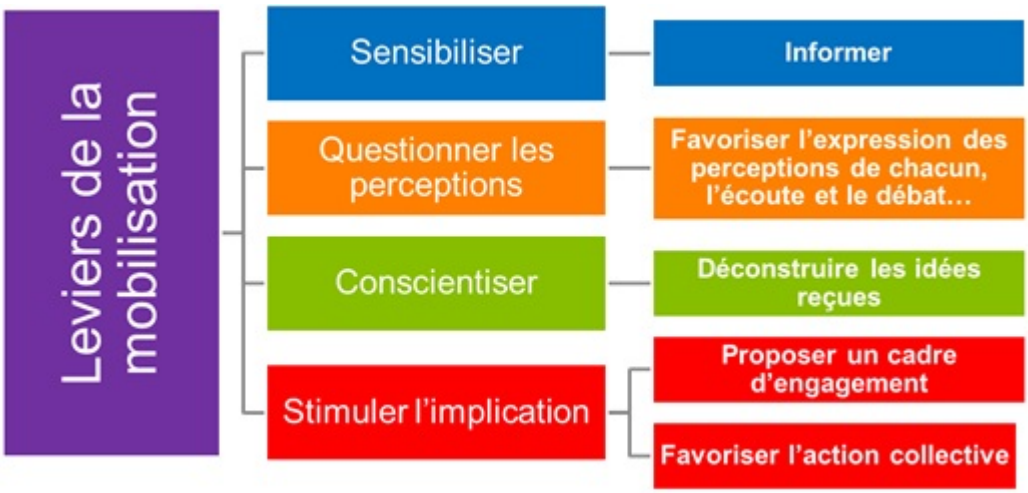

Il s'agit tout d'abord de tenir les élus, le personnel communal, les acteurs locaux et le grand public au courant de l'élaboration du PAEDC et de sa mise en oeuvre. Le travail d'information pourra ensuite également servir à sensibiliser chacun aux efforts et changements de comportement attendus.

La communication doit également permettre de favoriser le débat, l'expression et l'écoute des préoccupations de chacun de manière à favoriser un questionnement individuel des perceptions.
Dans un contexte de modification de nos modes de vies, la mobilisation doit aussi passer par une transformation culturelle profonde basée notamment sur la remise en question de la valeur que nous accordons aux services énergétiques. C'est pourquoi il est nécessaire de déconstruire l'emprise culturelle sur notre perception de nos besoins et attraits.

Enfin, la communication doit favoriser l'implication en permettant aux gens de se sentir faire partie d'un collectif, d'un mouvement positif.

Vers qui communiquer?

Les publics cibles seront différents selon les moments du projet. Lors de la préparation du projet, les premiers interlocuteurs avec lequel communiquer sont les **élus locaux et la direction générale.** La première démarche visera à obtenir un accord sur le fait d'adhérer à la Convention des Maires et d'impliquer les élus et l'ensemble des services dans la démarche.

Vous informerez ensuite **tous les services communaux**, tous les types de personnel (les cadres supérieurs, les cadres intermédiaires, le personnel administratif, les opérateurs, …) afin de solliciter la participation et l'implication du plus grand nombre.

Les **partenaires extérieurs** vers qui communiquer devront être judicieusement choisis en fonction du niveau d'implication attendu : dès le démarrage ou lorsque les premiers résultats sont déjà palpables.

Au sein de tous ces publics cibles, on peut également répartir les individus en 5 catégories correspondant à 5 étapes du changement (Doppelt).

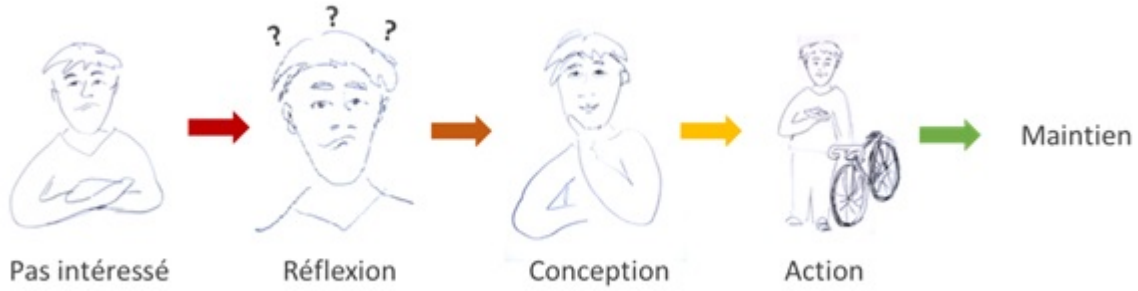

- **Etape 1 - Pas intéressé** : Que ce soit par manque d'information, par déni ou par découragement, ces personnes ne veulent à la base pas entendre parler de transition énergétique. Communiquer vers ces personnes consistera à les informer, écouter ce qui est important pour elles, à connecter les problèmes globaux à la vie quotidienne et à relayer des histoires d'un futur positif.
- **Etape 2 – En réflexion :** Ces personnes se questionnent sur leur choix de vie, leur identité, leurs relations, l'avenir de leurs enfants, etc. Elles désirent alimenter cette réflexion. Pour les accompagner, il faut multiplier les espaces de discussions et de partage, et leur donner accès à des exemples de nouvelles façons de faire.
- **Etape 3 – Conception** : Ces personnes ont envie de passer à l'action mais ne savent pas toujours par où commencer (Isoler ma maison ? Changer de mode de déplacement ? Commencer un projet avec mes voisins ? Apprendre de novuelles recettes de nourriture locale ?). Les accompagner consiste à leur permettre de rencontrer des personnes qui ont mis des changements en pratique et des experts. Il s'agit aussi de fêter et mettre en valeur les personnes qui ont déjà fait des progrès.
- **Etape 4 - Action :** Ces personnes sont passées à l'action. Elles ont besoin de soutien à travers par exemple la création de lieux de rencontre avec des personnes qui font le même type de choses, la reconnaissance de ce qu'elles ont accompli et des difficultés et obstacles qu'elles doivent surmonter, la célébration collective de leur réussite.
- **Etape 5 – Maintien** : Les changements adoptés par ces personnes sont enracinés dans leurs habitudes et leur identité. Pour soutenir ce maintien, pensez à « PAL » :
  - Puissance : Mon action fait la différence
  - Association : Je passe du temps avec des personnes qui font la même chose que moi
  - Lucidité : Augmenter la compréhension des défis

Notons bien entendu que chacun peut atteindre des étapes différentes suivant les thématiques. De plus le processus n'est pas linéaire. Il est le plus souvent fait d'oscillations entre étapes successives

Quand communiquer?

Il est nécessaire de communiquer tout au long du projet.

- Pour initier et/ou amplifier une dynamique de coconstruction: Stimuler l'implication
- Lors de la publication du PAEDC: Sensibiliser
- Durant la mise en œuvre: prévoir des communications relatives aux différentes actions du PAEDC. Certaines actions impliquent une communication tandis que d'autres peuvent être valorisées pour mobiliser
- Lors de l'évaluation/suivi du PAEDC pour sensibiliser et stimuler l'implication

Il est en outre indispensable d'identifier à qules moments les différents publics cibles sont disponibles (soir, weekend, certains jours de la semaine, etc.).

Comment communiquer?

Toute action de communication doit tout d'abord répondre à quelques principes essentiels :

- **Transparence :** toutes les données, processus, procédures, méthodes doivent être à la disposition de toutes les parties intéressées.
- **Pertinence :** les informations fournies doivent adopter une forme, une langue répondant aux besoins et intérêts de tou-te-s les participant-e-s pour leur permettre de réellement participer.
- **Crédibilité :** honnêteté, fidélité, exactitude des informations.
- **Réactivité :** tou-te-s doivent être tenu-e-s au courant des suites données à leurs requêtes en temps opportun.
- **Clarté :** langage sans ambiguïté, compréhensible par tou-te-s.

Il existe alors plusieurs formes de communication (communication persuasive, communication engageante et communication participative), selon la phase de mobilisation dans laquelle nous nous trouvons.

La communication persuasive vise à changer les attitudes pour changer les comportements. L'attitude est un état mental qui prédispose à agir d'une certaine manière dans une situation donnée. Changer la façon dont une personne pense ou ressent une situation entraînerait un changement de la façon dont elle agit. L'individu a en effet tendance à vouloir établir une cohérence entre son attitude et son comportement.

Comment définir un message persuasif ?

- **Parler d'un avantage**, donner de bonnes raisons de changer, avoir un message positif.
- Formuler de façon **simple** et adapté à la cible.
- **Inciter à agir** avec des actes simples.
- Composer avec **la norme sociale**. Ancrer dans le quotidien.
- **Répéter.**
- **Valoriser le collectif**.

Quelques principes de vulgarisation

1. Court
2. Adapté à son public
3. Concret
4. Contenu validé par des experts

La communication engageante tend à obtenir des décisions et des actions. Des études ont montré que **nos actes nous engagent beaucoup plus que nos idées.** L'attitude donne des informations sur l'orientation du comportement, mais cela ne suffit pas, car l'individu n'est pas toujours cohérent. Informer et argumenter peut être utile, car au fil du temps, une modification des attitudes peut provoquer des prises de conscience. Mais cela ne suffit pas pour véritablement passer à l'acte.

Les meilleurs effets en termes de comportement sont obtenus en combinant persuasion et engagement : c'est la démarche de la **communication engageante.**

L'objectif est d'amener quelqu'un à adopter un comportement ou à le modifier librement en obtenant un acte préparatoire, anodin, facile à obtenir.

Caractéristiques d'un acte préparatoire engageant :

- Public : un acte réalisé publiquement est plus engageant qu'un acte anonyme.
- Explicite : un acte explicite est plus engageant qu'un acte ambigu.
- Irrévocable : un acte irrévocable est plus engageant qu'un acte révocable.
- Répété : un acte que l'on répète est plus engageant qu'un acte qu'on ne réalise qu'une fois.
- Impactant : un acte est plus engageant lorsqu'il est lourd de conséquences réelles ou prévisibles.
- Coûteux : un acte est engageant lorsqu'il est coûteux en argent, en temps, en énergie.

Signer une charte, s'engager devant témoins, voir son engagement mentionné sur une liste publique… Autant d'actes d'engagement qui officialisent le changement et favorisent le passage à l'acte effectif.

Il s'agit donc de prévoir un dispositif qui permet d'obtenir d'un individu la réalisation d'un acte préparatoire avant de l'exposer à une argumentation persuasive.

Il s'agit bien d'une démarche de communication qui consiste à élaborer une campagne de communication, puis d'**y intégrer une dynamique d'engagement.**

Quelques idées d'actes préparatoires dans une stratégie de communication engageante

1. Participer à un jeu, à un quizz, une animation avant de recevoir l'information
2. Répondre à un questionnaire
3. Participer à une réunion d'information, accepter de recevoir un visiteur à domicile
4. Accepter de recevoir une plaquette (≠ toute boite car il faut accepter de le prendre)
5. Partager un post sur les réseaux sociaux
6. S'inscrire comme participant à une activité sur une liste publique, à un événement sur les réseaux sociaux
7. Téléphoner à un numéro Vert
8. Voter à main levée à l'issue d'une réunion
9. Signer une charte

La communication participative vise à faire participer les publics cibles à la conception des messages et des outils de communication, ainsi qu'à leur diffusion par le bouche-à-oreille, en interagissant avec eux au sein d'une communauté.

Les approches participatives de la communication visent l'engagement actif des personnes dans la définition des problèmes et la recherche de solutions, de messages, d'outils de communication.

Quels outils de communication utiliser?

Il est essentiel d'évaluer ce qui se fait habituellement dans l'organisation en matière de communication et de tenir compte de ce qui fonctionne et ce qui n'a pas d'effet afin de ne pas perdre une énergie inutile. Il faut toujours garder à l'esprit que la communication est destinée à des personnes qui n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations que celui-elle qui prévoit le message. Lorsqu'il s'agit de les impliquer, il faut toucher les gens par rapport à leur vie, leurs habitudes, leurs préoccupations. Il est en outre essentiel qu'il-elle-s se sentent concerné-e-s et donc qu'il-elle-s comprennent tous les aspects des actions à mener, leurs répercussions et les enjeux

environnementaux.

Les outils de communication (article dans le bulletin communal, site Web communal, spot radio, post sur les réseaux sociaux, présence sur les marchés, réunion publique, conférence de presse, etc.) seront choisis en fonction des objectifs et compte tenu de l'évaluation de ce qui fonctionne le mieux dans l'organisation.

Quelques caractéristiques vous aideront à évaluer la pertinence des outils de communication que vous avez choisi.

Pour chacune des caractéristiques, notez vos appréciations : très mauvais, mauvais, moyen, bon , très bon.

Il faudra choisir un outil de communication bien adapté à votre organisation, c'est-à-dire qu'il soit

efficace avant tout et qu’il soit le fruit d’un bon compromis entre le coût et toutes les autres caractéristiques.

Liens utiles

- Le site Web du PAEDC de Welkendraedt
- Etablir le plan de communication d'un projet en 7 étapes
- La communication engageante – Module de cours de l’Université Ouverte des Humanités
- Le modèle anglo-saxon des 4 E

Guide pratique - Articulation avec les autres plans et programmes communaux

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Articulation avec les autres plans communaux
- 4. Concrètement, comment faire ?

Le PAEDC vient compléter une série d'outils stratégiques ou thématiques à disposition des communes pour mener leur politique communale. Certains d'entre eux sont en lien étroit avec le PAEDC.

Un plan de plus à gérer ?!! Pas de panique ! Le PAEDC vous permettra d'évaluer ce que les autres plans et programmes apportent déjà à la transition énergétique.

Quels sont les principaux autres plans et programmes communaux en lien avec le PAEDC ?

Les programmes transversaux :

- Le ***programme stratégique transversal*** (PST)
- La ***perspective de développement urbain*** (PDU)
- Le ***programme communal de développement rural*** (PCDR)

Les outils sectoriels :

- En aménagement du territoire :
  - Le ***schéma de développement communal*** (SDC)
  - Le ***schéma d'orientation local*** (SOL)
  - Le ***guide communal d'urbanisme*** (GCU)
- En mobilité : le ***plan communal de mobilité*** (PCM)
- En environnement : le ***Plan communal de développement de la nature*** (PCDN)
- En développement commercial : le ***schéma communal de développement commercial*** (SCDC)

En quoi consistent ces plans ?

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation, en mettant en œuvre des principes de transversalité, de décloisonnement entre services et de responsabilisation des différents acteurs. Le PST s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions, qui tiennent compte des moyens humains et financiers à disposition, et qui sont priorisés. Il est accompagné d'indicateurs permettant de vérifier la réalisation des objectifs et des actions, et si possible, de mesurer leurs impacts sur la stratégie.

Le PST est en filiation directe avec la déclaration de politique communale. C'est un document évolutif et un « nouveau » PST est élaboré dans les 6 mois d'une nouvelle mandature.

Dans le cadre de leur PST, les communes à caractère urbain peuvent se doter d'un outil stratégique et opérationnel dénommé « Perspective de développement urbain » (**PDU**). La PDU identifie les ambitions transversales et les actions à mettre en œuvre au cours de la législature communale dans les quartiers considérés comme prioritaires.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) décrit un processus participatif mené par une commune et réunissant ses forces vives, au service du milieu rural. Son but est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pour l'ensemble du territoire communal. Elle aboutit en un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune. Le PCDR vise l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel. Il doit être établi en cohérence avec les objectifs repris dans d'autres outils stratégiques communaux.

Le Schéma de Développement Communal (SDC) définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal. Celle-ci comporte les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire, les principes de leur mise en œuvre et la structure territoriale. Les objectifs communaux ont pour but la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle du territoire et des ressources, le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie, la maîtrise de la mobilité.

La structure territoriale identifie et exprime cartographiquement la structure bâtie et les pôles à renforcer, la structure paysagère, les réseaux de communication et de transports de fluides et d'énergie. Elle reprend le maillage écologique.

Le Schéma d'Orientation Local (SOL) détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme ainsi qu'une carte d'orientation. Celle-ci comprend le réseau viaire, les infrastructures et réseaux techniques (y compris de gestion des eaux usées et des eaux de ruissellement), les espaces publics et les espaces verts, les affectations par zones (pour la zone résidentielle, la densité préconisée pour les terrains non bâtis ou à réaménager ou pour les ensembles bâtis à restructurer de plus de 2 hectares), la structure écologique, les lignes de force du paysage (le cas échéant), …

Le SOL peut contenir des indications relatives à l'implantation et à la hauteur des constructions et des ouvrages, aux voiries et aux espaces publics ainsi qu'à l'intégration des équipements techniques.

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) décline les objectifs des schémas de développement et d'aménagement du territoire en objectifs d'urbanisme pour tout ou partie du territoire communal, en tenant compte des spécificités du ou des territoires concernés. Il peut comprendre des indications portant, entre autres, sur les constructions (volumétrie et couleurs, principes d'implantation), le gabarit et l'aspect des voiries, les plantations, l'aménagement des abords des constructions, les clôtures, l'aménagement de locaux et des espaces destinés au stationnement des véhicules, le mobilier urbain, les enseignes et dispositifs de publicité, les mesures de lutte contre l'imperméabilisation du sol.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle d'une commune. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné. Il peut également être réalisé à une échelle intercommunale.

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en intégrant le développement économique et social. Il vise à améliorer le réseau écologique du territoire de la commune, en impliquant tous les acteurs locaux pour le développement de la nature.

Le Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) est un document de d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement commercial de l'ensemble du territoire communal. Il comprend un état des lieux du commerce dans la commune ainsi que des options et recommandations pour le développement commercial. Celles-ci portent notamment sur les liens avec d'autres plans ou programmes pertinents, sur la localisation et l'implantation à privilégier pour favoriser l'intégration dans l'environnement urbain, gérer les déplacements locaux et encourager une mobilité durable.

Outils	Stratégie	Territoire communal couvert	Thème principal	Sous-thèmes
PST	X	Tout	Transversal	(Ensemble des politiques)
PDU	X	Tout ou partie	Transversal	(Ensemble des politiques)
PCDR	X	Tout	Transversal	(Développement global et intégré)
SDC	X	Tout	Développement et aménagement du territoire (AT)	· Lutte contre l'étalement urbain · Utilisation rationnelle du territoire et des ressources · Développement socio-économique · Gestion du cadre de vie · Maîtrise de la mobilité · Maillage écologique
SOL		Partie	AT et urbanisme	· Zonage et densité · Réseaux viaires et techniques · Espaces publics et espaces verts · Structure écologique · Implantation et hauteur des constructions
GCU		Tout ou partie	Urbanisme	· Indications pour les constructions · Plantations · Abords des constructions · Locaux et espaces pour le stationnement de véhicules · Mobilier urbain · Enseignes · Lutte contre l'imperméabilisation des sols
PCM	X	Tout	Mobilité	Accessibilité, sécurité, cadre de vie
PCDN	X	Tout	Nature	Trames verte et bleue
SCDC	X	Tout	Commerce	Intégration urbaine, mobilité
PAEDC	X	Tout	Energie climat	· Mobilité · Bâtiment · Economie locale · Trames verte et bleue (volet adaptation)

Quelle est l'articulation entre le PAEDC et ces autres plans communaux ?

Le PST fédère les autres programmes, schémas ou plans car il vise la politique communale dans son ensemble et est actuellement le seul plan obligatoire. Là où il existe, le PCDR définit également un projet de développement global et intégré pour le territoire communal.

Les autres outils et le PAEDC s'alimentent mutuellement car ils partagent des thèmes communs, comme l'illustre le tableau de synthèse.

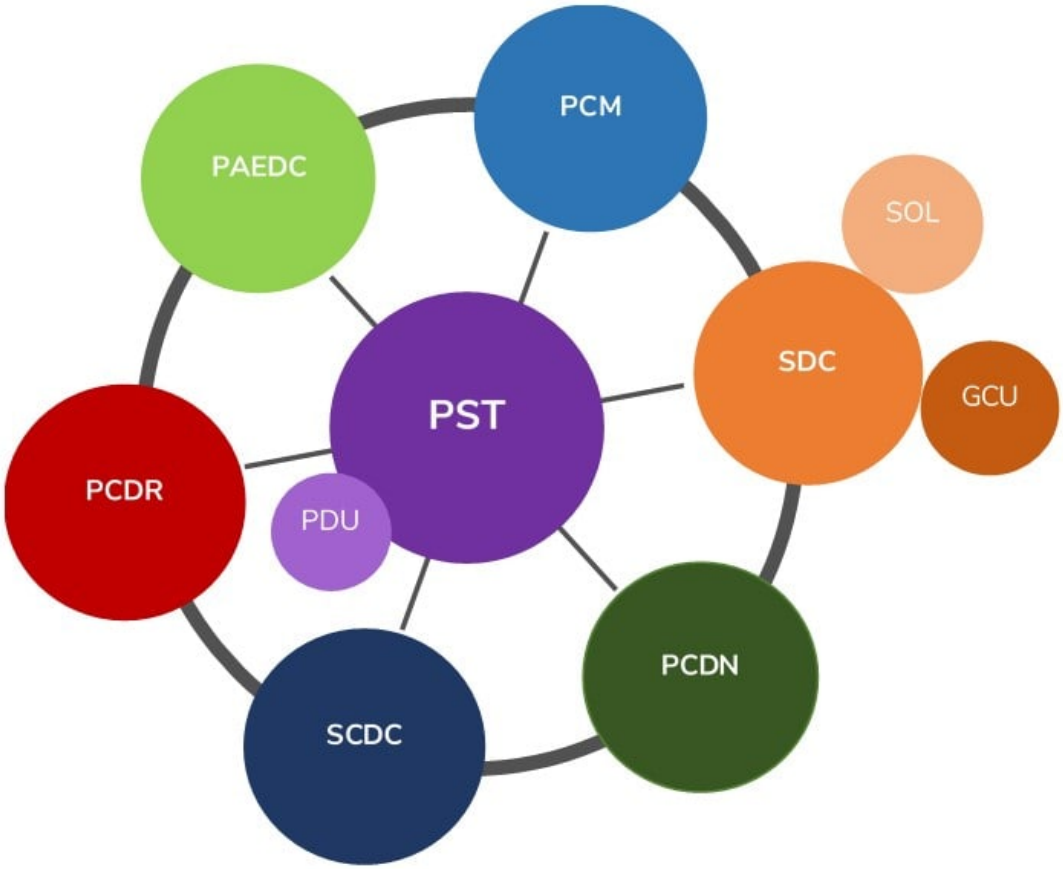

Exemples d'objectifs déclinés en actions impactant différents « plans »

Outils

Liens utiles

- Le PST
- La PDU
- Le PCDR
- Le SDC
- Le SOL
- Le GCU
- Le PCM
- Le PCDN
- Le SCDC
- Le guide communal d’urbanisme : un outil pour favoriser la maîtrise énergétique et plus globalement le développement durable
- Les communes se dotent de stratégies pour leur développement commercial

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
    - Diagnostic du territoire
- 4. Concrètement, comment faire ?

Quelle sera la première chose à faire pour vous lancer ? Connaître la situation d'où vous partez. Cette étape essentielle vous permettra d'identifier les ingrédients dont vous disposez pour créer la meilleure recette de votre transition énergétique et l'adaptation de votre territoire au changement climatique.

Tous les outils sont là pour vous permettre de poser un état des lieux précis et porteur, indispensable pour construire une stratégie appropriée.

Situation socio-économique

Qui peut vous aider à voir clair dans les indicateurs socio-économiques ? L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Il fournit une mine de données concernant la citoyenneté et la société, l'économie, l'environnement et l'énergie, la mobilité, les entreprises, le niveau de vie, la santé, l'éducation et la formation… C'est probablement la première source à consulter, prélude au bilan énergétique et des émissions.

Mais n'oubliez pas que, bien souvent, les plans communaux existants peuvent fournir une grande partie des informations pertinentes (diagnostic partagé du PCDR, étude de mobilité du PCM, etc.).

Bilan énergétique et des émissions

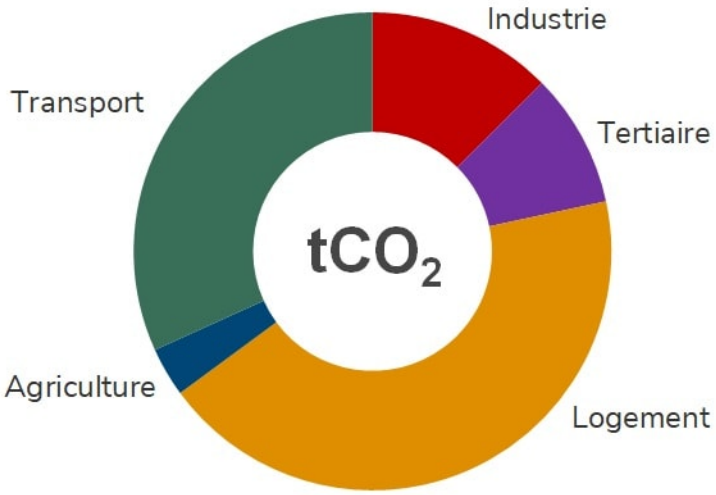

Quel bilan poser ? Le bilan CO2 communal, appelé « Inventaire de Référence des Emissions » par la Convention des Maires. Cet inventaire doit reprendre l'ensemble des émissions de CO2 générées par la consommation énergétique de tous les secteurs du territoire communal (y compris les émissions directement liées aux activités de l'administration communale).

La DGO4 met à disposition de toutes les communes wallonnes un bilan énergétique communal réalisé par spatialisation des données du bilan énergétique régional. Ce bilan est suffisant pour permettre aux élus et aux acteurs locaux de se familiariser avec les ordres de grandeur et à cerner les secteurs prioritaires et les enjeux d'une trajectoire de réduction de 40% des émissions de CO2 à l'horizon 2030. L'outil POLLEC vous permet d'importer ce bilan énergétique qui est alors traduit automatiquement en bilan CO2.

Notons néanmoins qu'un bilan calculé à partir des données de consommation finale d'énergie fournies par le SPW Energie ne tient pas compte des émissions liées à l'énergie grise contenue dans les biens et l'alimentation, ni des émissions de gaz à effet de serre indépendantes de la consommation d'énergie (gaz de refroidissement, émissions biogéniques du secteur agricole, etc.). C'est pourquoi, l'identification des domaines d'intervention prioritaires ne doit pas uniquement être basée sur l'analyse de ce bilan.

De plus, le bilan énergétique fourni ne différencie pas les consommations énergétiques directement liées aux activités de l'administration communale de celles liées aux activités des autres acteurs du secteur tertiaire. Il demeure important de réaliser le bilan CO2 du patrimoine communal qui servira de point de départ à la planification des mesures qui permettront de positionner l'Administration communale comme leader exemplaire de la dynamique de transition énergétique qu'elle va tenter d'insuffler sur son territoire.

Pour réaliser le bilan carbone de la commune en tant qu'organisation disposant d'un patrimoine et délivrant des services sur son territoire, l'AwAC met à disposition des communes wallonnes un calculateur de bilan carbone spécifique. Cet outil a été conçu pour être utilisé directement par la commune. Les questions posées sont à la portée de tous. L'expertise externe vient en appui de la commune pour collecter certaines données ou poser des hypothèses et combler le manque de certaines données.

Analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique

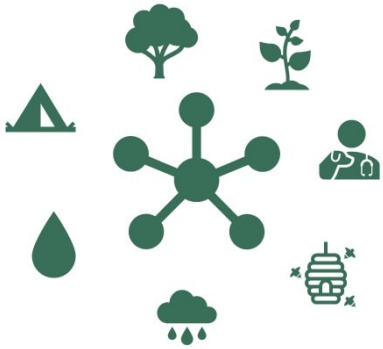

Bilans énergétique et CO2 posés, bonnes choses de faites ! Mais comment faire le lien avec les effets des changements climatiques ? La démarche « Adapte ta commune » proposée par l'AwAC est une approche modulaire permettant de mettre en place sa propre stratégie d'adaptation au changement climatique.

Trois modules sont à utiliser pour mettre en place sa stratégie locale d'adaptation au changement climatique : l'outil Excel, les supports cartographiques, le site / application web.

Potentiel de production renouvelable

Au moment de chiffrer la marge de manœuvre dont dispose le territoire communal pour rencontrer une vision de transition énergétique, il est important de différencier deux notions :

- Le gisement correspond à la ressource disponible
- Le potentiel technique correspond à la part valorisable de ce gisement

En matière d'énergies renouvelables, le calcul d'un gisement n'offre que peu d'intérêt tant ce dernier est gigantesque (rayonnement solaire/vent disponibles, etc.). L'estimation d'un potentiel technique consiste en revanche à poser des questions importantes en termes d'aménagement du territoire, et d'utilisation de la biomasse. Quelle part de superficie territoriale est-on prêt à allouer à la production d'énergie à partir de sources renouvelables (éolien, photovoltaïque, production de biomasse) ? Quelle part des coproduits agricoles, effluents d'élevage, déchets de l'industrie agro-alimentaire, etc. peut être allouée à la production d'énergie ? Quels impacts pouvons-nous accepter en termes de paysage, de bruit ou de charroi ?

Toutes ces questions doivent idéalement faire l'objet d'un débat public dans lequel chaque citoyen-

ne aura la possibilité de s’exprimer et de se forger un avis. Une telle mise en débat pourrait être considérée comme une des premières actions du PAEDC.

Identification des ressources locales mobilisables

Le diagnostic est posé, les enjeux se dessinent… Avec qui pouvez-vous collaborer ? Autre étape préalable à l’élaboration du PAEDC, l’identification des ressources locales mobilisables permet à la commune d’imaginer concrètement des partenariats. Associations, entreprises, coopératives, personnes relais, … sont autant de ressources sur lesquelles s’appuyer pour la suite du processus.

Outils

Bilan énergétique communal fourni par la Wallonie
Calculateur d’émissions patrimoniales de l’AWAC
Outil POLLEC pour faciliter l’interprétation de ce bilan
Outil Adapte ta commune
Méthodologie POLLEC d’estimation du potentiel EnR

Liens utiles

- Données et indicateurs de l’IWEPS
- Portail Walstat

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
- 4. Concrètement, comment faire ?

Ne vous attendez pas à ce que votre stratégie soit optimale dès le départ. L'important est de vous lancer. Même si vous mettez le temps et les moyens suffisants pour penser vos actions, l'expérience acquise lors de leur mise en œuvre vous amènera certainement à les faire évoluer. Il se peut également que de nouvelles opportunités apparaissent au fil des années, qu'elles soient d'ordre légal, technologique ou culturel.

Pour assurer le succès, lancez-vous, phasez les actions et faites régulièrement évoluer le PAEDC.

Ainsi, il y a fort à parier que l'implication grandissante des citoyens dans le débat obtenue notamment grâce à vos actions de mobilisation et de sensibilisation fasse émerger de nouveaux projets auxquels vous n'auriez pas pensé ou même osé espérer.

De plus, comme pour tout projet, la mise en place d'un suivi régulier de la mise œuvre est indispensable pour maintenir et amplifier la dynamique.

Enfin, prévoyez un phasage temporel des actions compatible avec vos ressources. Trouvez un équilibre entre travail de fond sur le long terme (exemple : travail culturel) et actions permettant d'obtenir rapidement des résultats (exemple : tiers investissement solaire photovoltaïque sur des bâtiments communaux).

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de faire régulièrement évoluer la PAEDC et sa planification temporelle selon un processus cyclique d'amélioration continue

Il est important de bien différencier 4 étapes :

- Le **diagnostic** du territoire permet d'identifier les enjeux locaux prioritaires.
- L'**évaluation des politiques** analyse la manière dont ces enjeux sont traités actuellement.
- L'**élaboration de la stratégie** s'articule autour des 3 termes suivants :
  - La **vision** correspond au dénominateur commun qui va orienter le travail de toutes les parties prenantes (ex : Une commune 100% renouvelable et solidaire).
  - Les **objectifs** traduisent concrètement cette vision à une échéance donnée. Ils sont répartis en deux grandes catégories. En termes d'atténuation, l'objectif global doit être au moins égal à l'objectif demandé par le Convention des Maires (Réduction des émissions de 40% entre 2006 et 2030). La somme des objectifs sectoriels (ex : 30% d'économie de chauffage dans le logement à l'horizon 2030, réduction de la demande de transport motorisé de 25% à l'horizon 2030) doit permettre d'atteindre cet objectif global En matière d'adaptation, l'objectif global peut se résumer à la formule suivante : « Adapter le territoire aux impacts attendus du changement climatique ». Des objectifs plus précis sont alors définis pour les thématiques identifiées comme prioritaires suite à l'analyse de vulnérabilité (aménagement du territoire, santé, biodiversité, etc.)
  - Les **actions** sont menées par la commune ou d'autres acteurs pour favoriser l'atteinte de ces objectifs (ex : mettre en place une plateforme de rénovation, développer le réseau de voies lentes, etc.).
- La **mise en œuvre** des actions.

En repassant à travers ces étapes, un suivi et une évaluation réguliers du PAEDC permettront de:

- Mesurer l'impact des actions

- Mettre à jour la liste des ressources
- Identifier de nouvelles opportunités
- Faire le point sur les actions menées
- Savoir où on est bon
- Savoir où mettre les priorités
- (Re)mobiliser les parties prenantes
- Vérifier l’adéquation entre les besoins et les ressources mobilisées (budget, ressources humaines)
- Informer régulièrement le Collège et le Conseil communaux, ainsi que les citoyens
- Remplir les obligations de rapportage Convention des Maires

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Impacts socio-économiques
- 4. Concrètement, comment faire ?

Comment chiffrer ce qui est impossible à modéliser ? Les étapes de la transition énergétique au niveau local s'inscrivent dans un système complexe, tributaire de facteurs externes.

Les communes disposent d'un bras de levier important pour favoriser la création locale d'emplois.

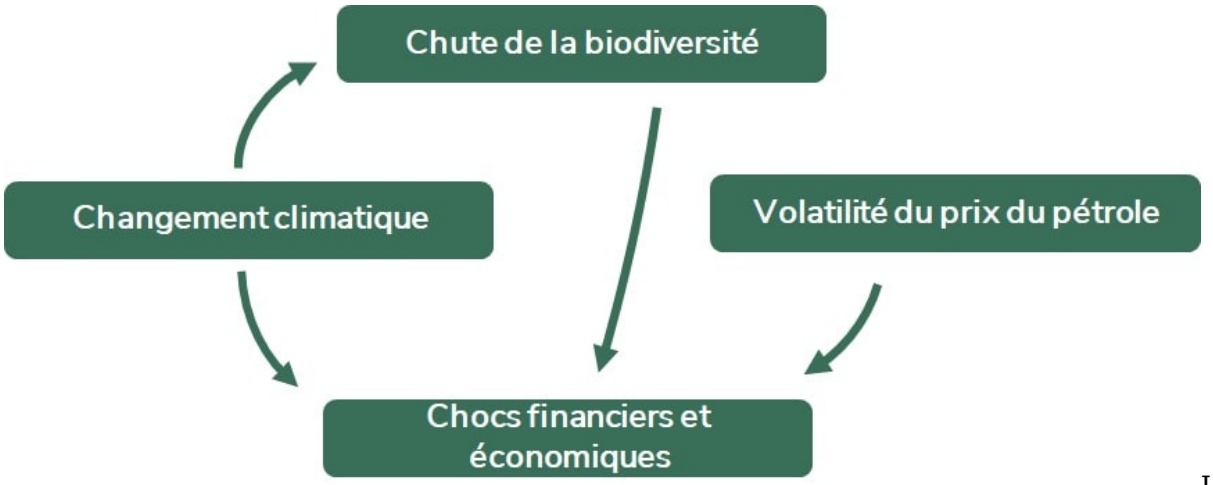

La plus-value économique locale obtenue grâce à un plan d'actions peut principalement être exprimée en termes de baisse de la facture énergétique et de création d'emplois. Son ampleur s'avère néanmoins très délicate à chiffrer avec précision et certitude. En effet, les phénomènes influençant l'évolution du contexte économique sont complexes et interconnectés, ce qui rend leur modélisation particulièrement ardue.

On peut pourtant viser une estimation. Il est alors indispensable de bien spécifier les hypothèses utilisées. On peut par exemple baser les estimations sur un scénario de type « Business as usual » dans lequel on fixe un taux d'inflation et un taux d'indexation du prix du pétrole dans les prochaines années.

On peut comptabiliser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan d'actions, les emplois créés grâce à ces investissements, les économies financières générées par les économies d'énergie et les gains financiers liés à la production d'énergie locale.

Par rapport à la création d'emplois, il faut définir si on veut comptabiliser les emplois directs (dans les entreprises directement impliquées), indirects (chaîne de fournisseurs), induits (liés à

l’augmentation du pouvoir d’achat grâce à la création d’emplois directs et indirects), ainsi que les emplois détruits dans les secteurs pétrolier et électricité conventionnelle.

A noter que l’ADEME et le Réseau Action Climat ont produit un outil en ligne qui permet d’évaluer les emplois créés par les politiques Energie-Climat à l’échelle territoriale française.

Notons enfin qu’il sera dans la plupart des cas très difficile d’évaluer dans quelle mesure les emplois créés seront locaux. Cela dépendra notamment de l’attention que portera la commune à cette localisation dans ses différentes actions.

Liens utiles

Transition Ecologique Territoires Emplois : outil français

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Coconstruire et piloter

Il est ainsi conseillé de créer un comité de pilotage dont le rôle sera d'orienter et superviser l'élaboration du PAEDC et de soumettre le résultat de ce travail au Collège communal.

Coconstruire un PAEDC, c'est impliquer les principaux services communaux ainsi qu'un maximum d'acteurs locaux.

Ce comité de pilotage devra être composé de représentants des principaux services communaux susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre. En fonction du contexte local, il pourra également impliquer des structures externes et citoyen-ne-s, soit en les invitant à participer directement aux réunions, soit en mettant en place un processus spécifique de participation.

L'organigramme proposé ci-dessous montre une manière d'organiser le travail.

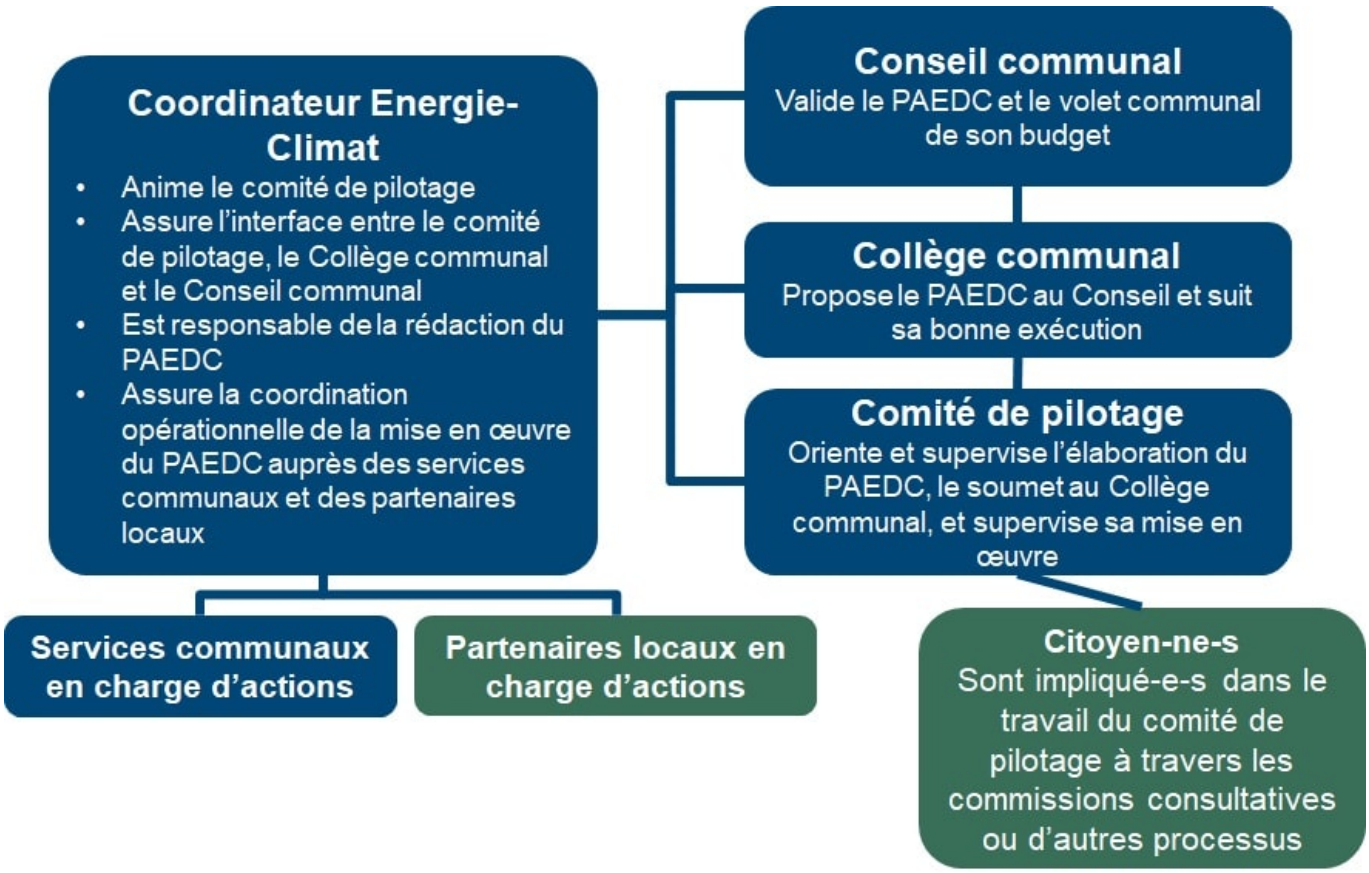

Bonne pratique : Gembloux, le plan Energie-Climat, fruit d'une concertation avec les acteurs de terrain

Le plan énergie-climat de la ville de Gembloux élaboré en 2014 est le fruit d'un travail de recherche et d'analyse mené par les services communaux grâce à l'appui d'un expert externe, mais également de rencontres avec des acteurs du territoire.

Une première démarche de sensibilisation à grande échelle a été menée en mai 2014 avec l'organisation du premier forum Energie-Climat. Cet événement poursuivait pour objectifs d'informer les citoyens et acteurs socio-économiques locaux de la politique énergie climat menée par la Ville, d'échanger avec des professions sur des projets concrets, et de mobiliser les acteurs locaux à participer à l'élaboration du plan d'action en faveur de l'énergie durable

Lors de cette après-midi, différentes conférences ont abordé les thèmes suivants : les économies d'énergie ; la rénovation du bâti et les aides disponibles ; la construction basse énergie ou passive ; la production d'énergie renouvelable ; la biométhanisation agricole ; les coopératives citoyennes ; la mobilité ; etc.

Dans un second temps, différents groupes de travail ont été organisés au cours desquels les acteurs de terrain ont pu exprimer leur avis sur la démarche et proposer des actions à mettre en œuvre pour réaliser l'objectif de réduction des émissions. Les acteurs majeurs ayant participé à la démarche sont les citoyens, le pouvoir politique au travers de l'intervention des échevins, l'association des commerçants de Gembloux centre, le Club d'entreprises Idéalys, le Groupement des entreprises de Gembloux (GEG), l'Union wallonne des entreprises (Cellules environnement et mobilité), le facilitateur URE industrie, le Centre de Recherche Agronomique (CRA-W), le facilitateur biomasse, l'UCM, les cellules mobilité, environnement et énergie de l'administration communale de Gembloux.

Guide pratique - Atténuation et adaptation… les deux piliers de la Convention des Maires

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?

Les communes ont un rôle primordial à jouer dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses impacts.

Atténuation et adaptation… les deux grands volets d'un plan énergie climat local!

En élaborant et mettant en œuvre un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat, elles réduisent leur impact environnemental et améliorent la capacité de leur territoire à absorber et dépasser les chocs à venir (résilience) dans une optique de développement d'un cadre de vie de qualité pour leurs citoyens. De quoi aborder les enjeux sociaux, économiques, culturels et démocratiques des prochaines années.

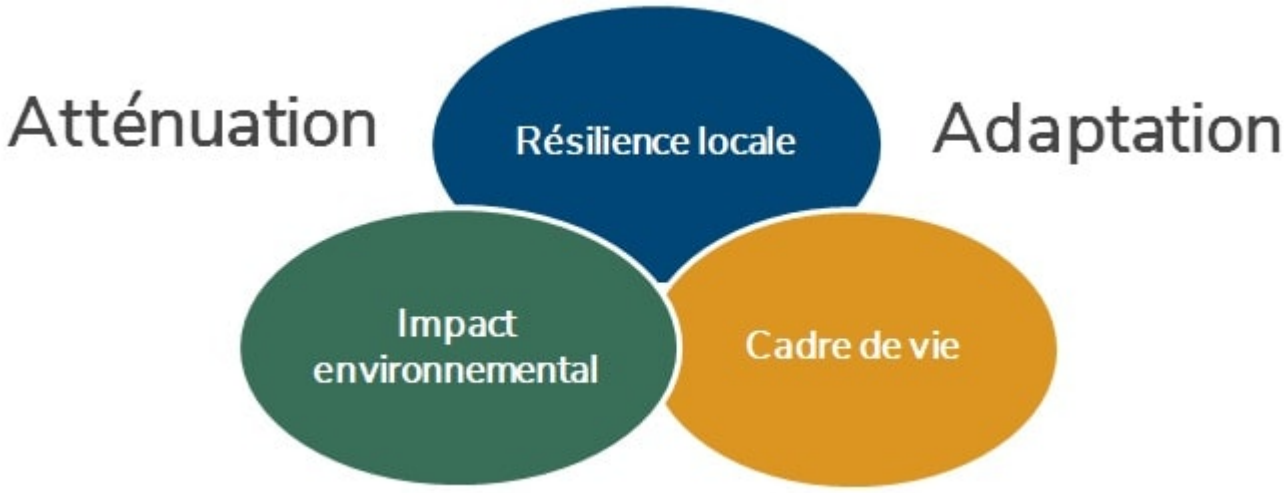

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
    - Politiques actuelles
- 4. Concrètement, comment faire ?

De nombreuses actions sont déjà mises en place dans la plupart des communes en matière de transition énergétique, que ce soit en termes de rénovation du patrimoine communal, de mobilité ou de sensibilisation des citoyen-ne-s à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ces actions pourront bien entendu alimenter le PAEDC.

Votre commune est peut-être déjà plus avancée que vous ne l'imaginez !

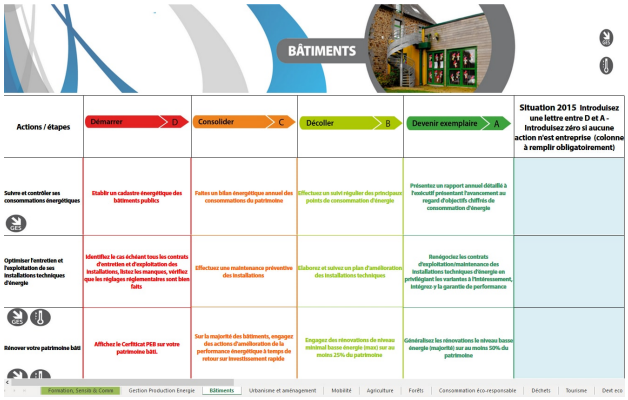

Un tour d'horizon peut être mené grâce à l'outil Etat des lieux développé par l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables. Il vise à dresser un état des lieux de la politique énergétique locale afin d'identifier ses points forts et lacunes éventuelles.

Il sera également nécessaire d'objectiver l'impact des actions déjà menées afin d'évaluer le chemin parcouru depuis l'année de référence et de faciliter la définition d'objectifs sectoriels réalistes en chiffrant les efforts qu'il reste à réaliser.

Outils

Outil Etat des lieux

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
    - Vision
- 4. Concrètement, comment faire ?

La vision sert d'élément unificateur auquel toutes les parties prenantes locales peuvent se rapporter. Elle pourra également être utilisée pour promouvoir la commune.

Projeter sa réalité, c'est la changer.

Compatible avec les engagements de la Convention des Maires (mais pas forcément limitée à ceux-ci), elle doit décrire l'avenir souhaité de la commune en lien avec les différents enjeux de la transition énergétique.

Elle doit faire le lien avec les objectifs et visions aux niveau wallon, belge et européen.

Elle doit être exprimée en termes visuels afin de la rendre accessible aux citoyen-ne-s et aux parties prenantes, et être intégrée au plan de communication.

Quelques exemples :

Tenneville, l'énergie en plus !

Au-delà de l'objectif 2020 de son PAED élaboré en 2015, la Commune de Tenneville désire viser la neutralité énergétique à l'horizon 2050. Elle s'inscrit ainsi dans la dynamique PEP'S-Lux - Territoires à Energie positive menée par la Province de Luxembourg.

Wanze 2020, une énergie positive pour demain !

Ce slogan résume le défi que la commune veut relever avec l'aide de tous les concitoyens : réduire les émissions de CO2 par habitant de 25% d'ici 2020 tout en visant la neutralité énergétique à l’horizon 2050.

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
    - Objectifs
- 4. Concrètement, comment faire ?

Sur base du diagnostic et de sa vision, la Commune peut à présent se fixer des objectifs, à décliner selon les secteurs (industrie, logement, tertiaire, activités communales, agriculture et transport).

La vision doit se traduire en objectifs à moyen terme

Les objectifs sectoriels à définir doivent viser toutes les facettes de la transition afin de garantir que toutes les bonnes raisons de se lancer dans un PAEDC sont rencontrées.

La Convention des Maires exige par ailleurs que des objectifs soient clairement définis en matière d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux impacts du changement climatique.

En matière d'atténuation, il s'agit de définir précisément et pour chaque secteur les objectifs qui permettront, une fois additionnés, d'atteindre l'objectif global de réduction des émissions de CO2 de 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006. Les objectifs sont répartis en 2 catégories principales : efficacité/sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable.

L'outil POLLEC et son guide de l'utilisateur sont les auxiliaires de choix pour fixer ces objectifs, évaluer leur impact et faire leur suivi, avec des graphiques éclairants à la clé (réduction des émissions, évolution de la couverture renouvelable, réduction des émissions par objectif sectoriel, réduction des émissions par secteur). Ceux-ci constituent par ailleurs d'excellents supports de communication.

Le diagramme ci-dessous montre les objectifs tels qu'ils peuvent être fixés avec l'outil POLLEC.

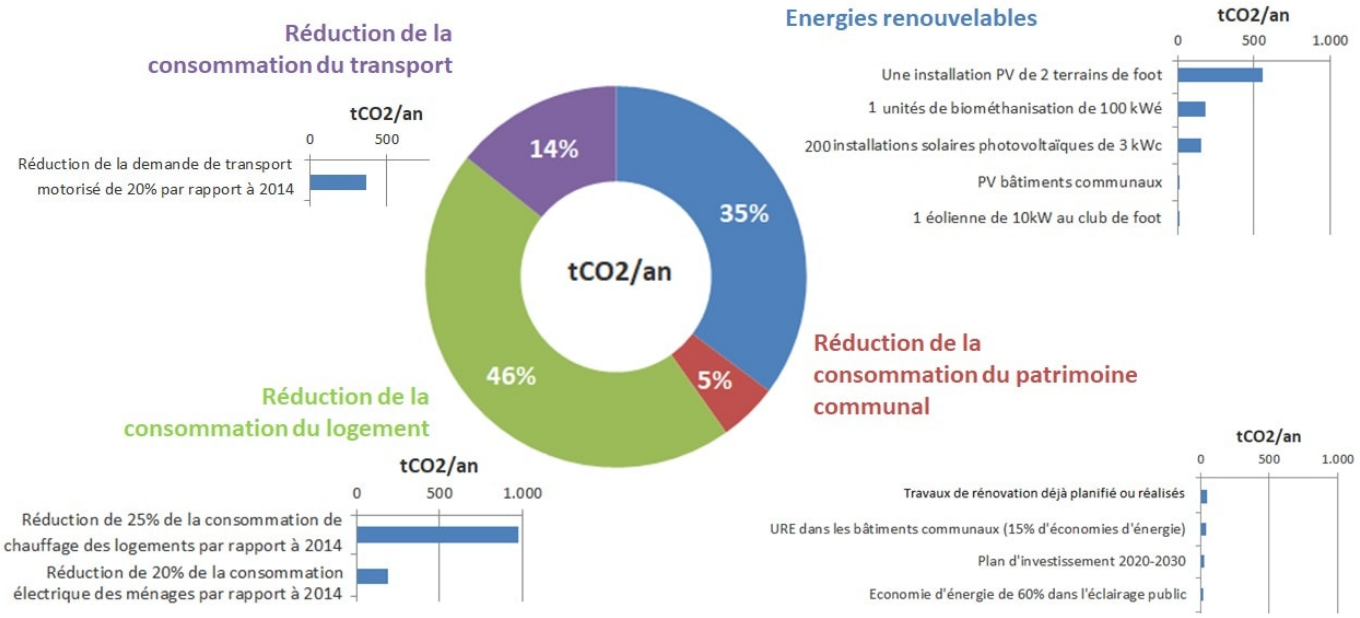

En matière d'adaptation, la démarche « Adapte ta commune » permet de définir des objectifs dans chacun des domaines prioritaires identifiés grâce à l'analyse de vulnérabilité. L'image ci-dessous montre un exemple de résultat obtenu grâce à l'outil "Adapte ta commune".

Outils

Outil POLLEC pour fixer des objectifs d'atténuation
Outil Adapte ta commune pour fixer des objectifs d'adaptation

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
    - Actions
- 4. Concrètement, comment faire ?

Ça y est ! le diagnostic est posé, les actions évaluées, les objectifs définis. C'est le moment de passer à l'action, en activant les différents axes présentés plus haut.

Un plan d'actions réaliste doit comporter un nombre limité d'actions. Mieux vaut se concentrer sur quelques actions « phares » dont l'impact en termes de réduction des émissions et de plus-value locale pourra enclencher une dynamique vertueuse.

Un plan d'actions en faveur de l'énergie durable réaliste doit dépasser la liste d'objectifs sectoriels (ex: isoler 200 toitures, installer 50 centrales photovoltaïques, etc.) dont la réalisation dépendra du bon vouloir de porteurs de projets non identifiés. Il est donc extrêmement important de penser les actions concrètes qui viseront la réalisation de ces objectifs (ex : plateforme de rénovation, marché public pour tiers investissement photovoltaïque, etc.), d'identifier les porteurs de ces actions (communes, association, structure supra-locale, etc.) et d'estimer l'investissement nécessaire pour ces porteurs de projet ainsi que les subsides et sources de financement possibles. Le plan d'actions pourra alors reprendre une synthèse des actions, investissement et financement possibles par porteur de projet.

L'outil d'aide à l'élaboration et au suivi d'une stratégie énergétique territoriale de POLLEC propose de structurer le plan d'actions autour de fiches « action » reprenant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension, la mise en œuvre et le suivi de chaque action. Il met en lien les objectifs sectoriels et leurs traductions en actions concrètes. Il permettra également bientôt d'importer directement des fiches actions types basées sur les bonnes pratiques publiées par la Wallonie. Un guide de l'utilisateur extrêmement détaillé accompagne les communes pas à pas.

Outils

Outil POLLEC pour créer des fiches actions
Outil Adapte ta commune

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
  - Un PAEDC cyclique
    - Planning
- 4. Concrètement, comment faire ?

Par où commencer ? La construction combinée du planning et du budget va faciliter le séquençage du plan d'actions.

La réflexion sur le planning doit être intégrée dès le départ de la réflexion stratégique afin de proposer un PAEDC réaliste et d'anticiper les budgets annuels et les besoins en ressources humaines.

Définir un planning permet de répartir le travail et d'anticiper les ressources humaines à étaler dans le temps et activer aux bons moments, avec un budget équilibré. Les charges de travail doivent être estimées de façon réaliste afin de convier toutes les chances de succès.

Le budget lié au plan d'actions ne reprend pas forcément tous les coûts de concrétisation des objectifs fixés. Il se limite aux coûts des actions qui seront supportés par les acteurs prenant part à la mise en œuvre du plan d'actions.

Par exemple, imaginons qu'un objectif de rénovation de 500 logements vers le standard basse énergie a été fixé, et que plusieurs actions de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens pour favoriser leur investissement sont planifiées. Le coût lié au secteur du logement qui sera repris dans le PAEDC sera uniquement le coût desdites actions.

Les investissements générés grâce à ces actions pourront être considérés comme des impacts socio-économiques du PAEDC. Ainsi, une action de sensibilisation peut potentiellement générer des investissements et donc un développement de l'activité économique.

L'outil POLLEC permet d'intégrer investissements, dépenses de personnel et économies d'énergie pour tendre progressivement vers un équilibrage des dépenses et rentrées financières générées par le PAEDC.

Le graphique ci-dessous montre les résultats que peuvent produire l'outil POLLEC. Dans le cas du PAEDC présenté ici, on constate que les économies financières réalisées par la Commune permettront de combler progressivement les investissements et les dépenses de personnel. Un idéal vers lequel tendre…

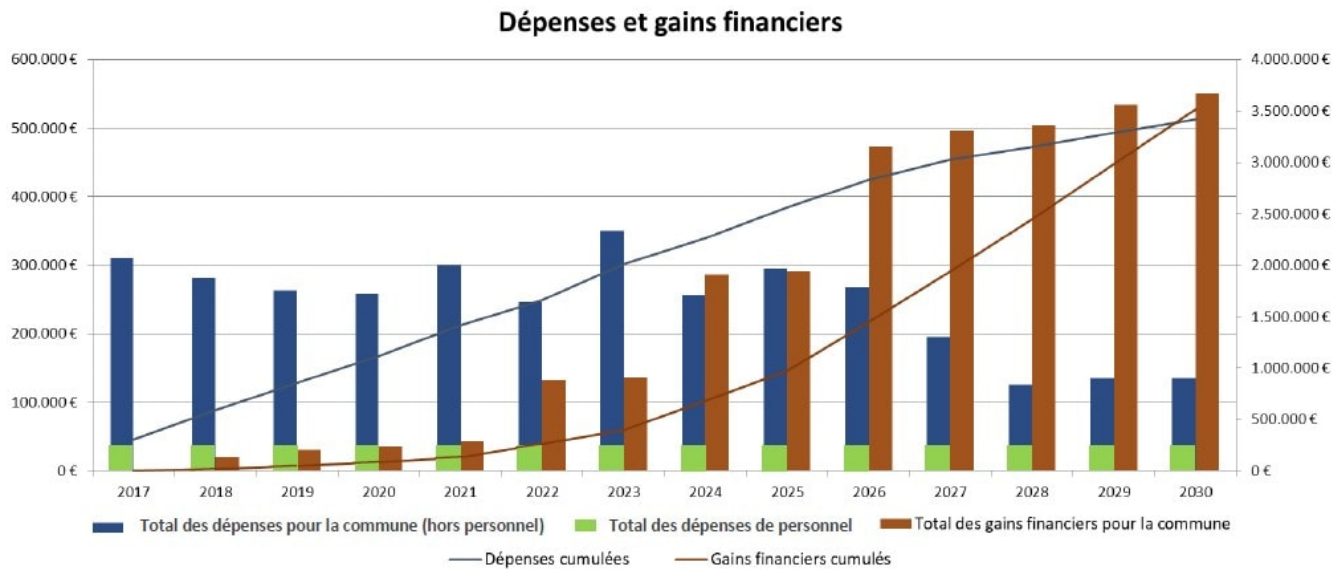

Outils

Outil POLLEC pour définir le planning et le budget du PAEDC

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - Financer le PAEDC

Lors de l'élaboration du PAEDC, la commune doit impérativement réfléchir à la manière dont elle va financer ses propres actions et investissements. Mais elle peut également réfléchir à la manière dont elle pourra soutenir l'ensemble des investisseurs du territoire dans le financement de leurs investissements.

Il convient de différencier le financement des actions du PAEDC et le financement des investissements induits par le PAEDC

Financer l'action communale

Au niveau de l'action communale, on peut distinguer 4 grands postes à financer :

- Ressources humaines pour la coordination du PAEDC et la mise en œuvre des actions
- Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et production renouvelable du patrimoine communal
- Développement d'infrastructures
- Actions d'information, de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement

Ressources humaines

Pour réfléchir au financement des ressources humaines, nous vous renvoyons vers le chapitre suivant.

Patrimoine communal

En termes de rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public ainsi que de production d'énergie renouvelable pour les besoins des équipements communaux, il est indispensable d'élaborer un véritable **plan d'investissement** basé sur une analyse précise du parc (comptabilité, cadastre et audits énergétiques).

Au niveau de l'éclairage public, la conversion progressive de tout le parc wallon à la technologie LED planifiée par les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) dans le cadre de l'obligation de service public doit être menée en étroite collaboration avec les communes. Informez-vous auprès de votre GRD s'il ne vous a pas encore contacté. Prévoyez les budgets annuels suffisants pour la prise en charge de la part communale de l'investissement ou ayez recours au mécanisme de tiers-investissement proposé par certains GRD.

Pour les bâtiments communaux, la stratégie wallonne de rénovation du bâtiment impose d'atteindre le niveau basse énergie à l'horizon 2050. Une telle bonne planification doit donc viser le niveau basse énergie à travers une répartition des investissements par lots de travaux cohérents, compatibles avec les capacités budgétaires de la commune et de niveaux de rentabilité attractifs. Cette approche permet de ne pas compromettre la faisabilité financière de ce standard à long terme. Elle permet également de répondre aux urgences en connaissance des besoins ultérieurs (ex : surdimensionnement de chaudière par rapport aux besoins après rénovation thermique).

Dans beaucoup de cas, le **financement bancaire** s'avère actuellement le plus intéressant d'un point de vue financier. En effet, les taux d'intérêt bas combinés aux **subsides régionaux (UREBA)** et à l'approche systématique proposée ci-dessus permettent d'envisager un remboursement des emprunts grâce aux économies d'énergies réalisées. Notons d'ailleurs que les travaux d'économie d'énergie et/ou d'utilisation d'énergies renouvelables sont classiquement considérés comme étant hors balises d'emprunt à condition que les économies effectuées et/ou les recettes nouvelles couvrent les charges d'emprunts contractés pour leur réalisation.

Le mécanisme de **Contrat de Performance Energétique** offre une bonne solution aux communes qui désirent garantir cet équilibre entre économie d'énergie et charges d'emprunts. En effet, ce type de contrat impose à un prestataire d'atteindre un niveau défini d'économies d'énergie par la réalisation de travaux et la maintenance des installations pendant une durée déterminée, en fonction d'un budget fixé par le client. Les économies d'énergie peuvent alors compenser totalement les dépenses d'investissement.

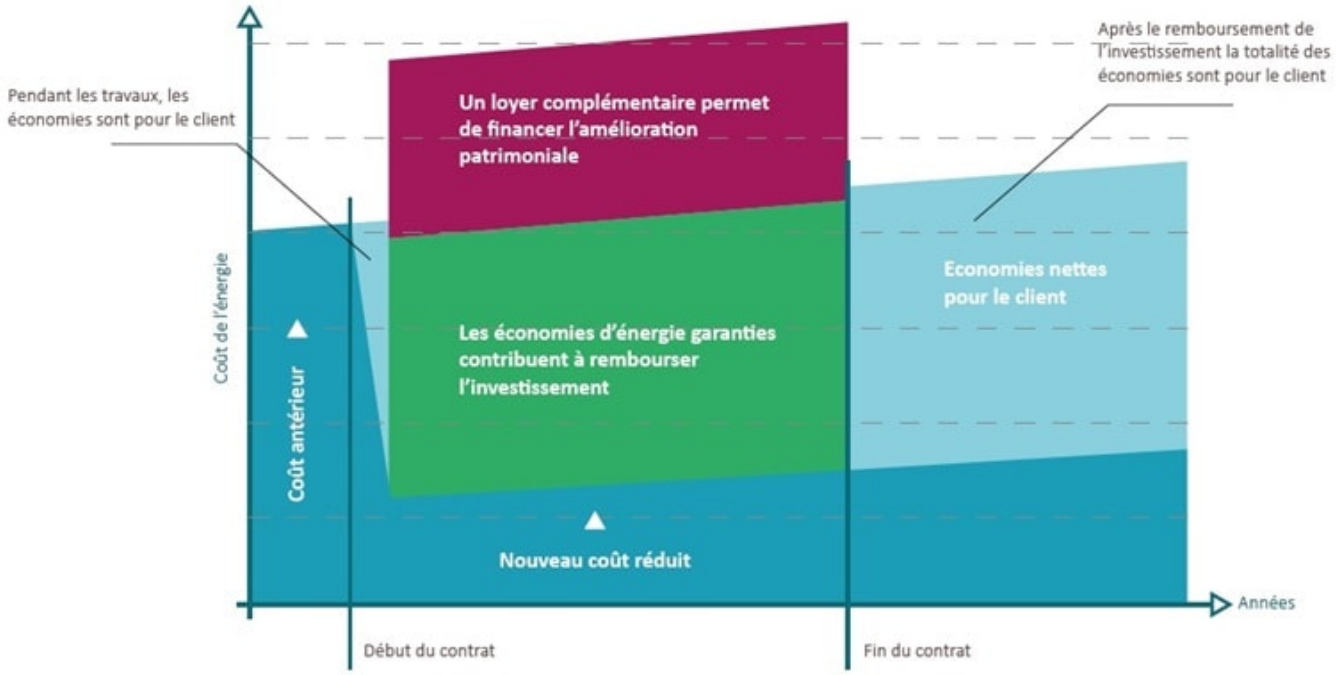

Le projet Renowatt, initié par le GRE-Liège, permet à de nombreuses communes de mettre en œuvre ce type de contrat de performance.

Malgré l'intérêt financier de l'emprunt bancaire, une commune peut pour diverses raisons préférer

recourir à un mécanisme de financement impliquant d'autres partenaires. On pense par exemple au système de **tiers-investissement** à travers lequel le prestataire des travaux se rémunère sur les économies d'énergies réalisées.

L'exemple le plus couramment mise en œuvre par les communes ces dernières années est **le tiers-investissement photovoltaïque**. A travers ce mécanisme, la commune désigne un prestataire tiers-investisseur pour l'étude, le financement, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une installation photovoltaïque sur une propriété communale.

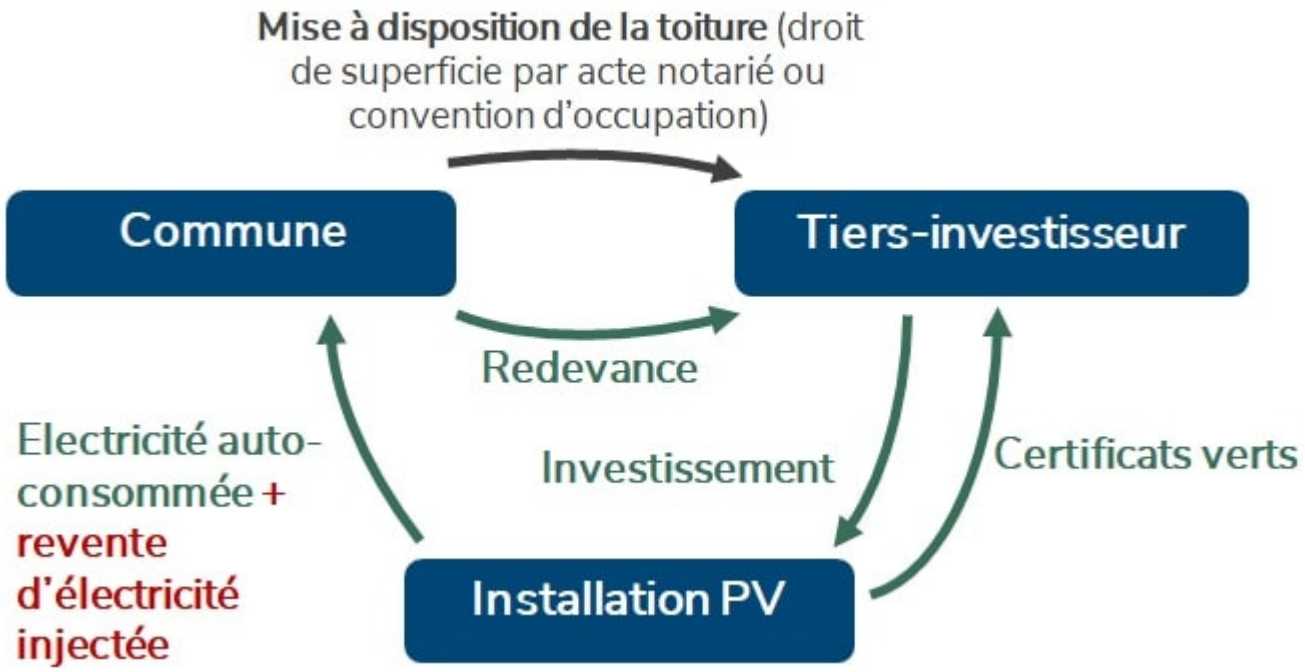

La commune peut par exemple utiliser ce système pour impliquer ses citoyen-ne-s en exigeant que le prestataire assure leur mobilisation et leur participation au financement de l'installation.

Infrastructures

Bien souvent, les investissements en infrastructures seront soutenus par des appels à projets et subsides wallons tels que ceux liés aux différents plans et programmes communaux.

Là encore, combinés avec des prêts bancaires avantageux, ces investissements doivent pouvoir s'intégrer en douceur dans le budget communal.

Conclusion

Il est souvent particulièrement instructif d'analyser la rentabilité globale des dépenses réalisées dans le cadre du PAEDC. Notons néanmoins que toutes ces analyses de rentabilité sont basées sur une perspective d'évolution stable des prix de l'énergie et du contexte économique. Une prise en considération des risques d'instabilité dans les prochaines années vous permettra de voir les investissements sous un angle encore plus positif.

Focus sur les financements européens

Les principaux programmes de financement européens des projets ne sont pas accessibles directement aux communes, hormis aux grandes villes.

Il est donc souvent plus pertinent d'envisager le rôle d'une commune comme partenaire d'un projet plus global. Les porteurs de projets partenaires potentiels sont par exemple des universités, la Région wallonne, des intercommunales, des provinces, des GAL, des ASBL, des maisons de l'urbanisme, …

Il est important de se rappeler que les projets qui ont le plus de chances d'être financés sont ceux qui rencontrent le plus le cadre des appels à projet. Il sera donc vraisemblablement peu opportun de tenter de faire rentrer dans un appel un projet déjà élaboré préalablement et ne correspondant pas exactement à la description de l'appel.

L'UVCW fourni aux communes wallonnes un service de relai de demandes de partenariats vers ou en provenance d'autres acteurs et région. Une liste des programmes européens et une veille des appels à projets est également disponible sur la page suivante.

Accompagner les investisseurs

Le financement des projets… un vecteur de mobilisation et de participation.

Selon les priorités qu'elle se fixe, une commune peut accompagner les différents secteurs d'activité de son territoire dans le financement de leurs investissements. Cet accompagnement peut aller de l'information par rapport aux mécanismes de soutien régionaux et nationaux à la participation active au développement de nouveaux modèles économiques, en passant par un soutien technique spécifique.

Parmi l'ensemble des investissements possibles, nous nous concentrons ici sur ceux relatifs à la rénovation des bâtiments et la production d'énergie renouvelable qui constituent les secteurs prioritaires dans une majorité de communes. Pour tous les investissements relatifs à d'autres secteurs, nous vous renvoyons vers les pages dédiées sur le portail Energie Wallonie (voir liens utiles ci-dessous).

Rénovation des bâtiments

En termes de rénovation des bâtiments, une commune peut octroyer des primes complémentaires aux primes régionales. Cependant, la question à se poser au moment de décider de lancer un tel programme de primes est celle de leur véritable efficacité en termes d'incitation au passage à l'acte.

Certaines communes ont choisi d'agir en amont à travers la création d'une plateforme de rénovation. Ce type de plateforme leur permet d'accompagner les candidats rénovateurs dans la définition, le financement et la concrétisation de leur projet de rénovation. Elles favorisent également la rénovation massive des bâtiments en facilitant et accompagnant la relation entre les candidats rénovateurs et les entreprises du secteur.

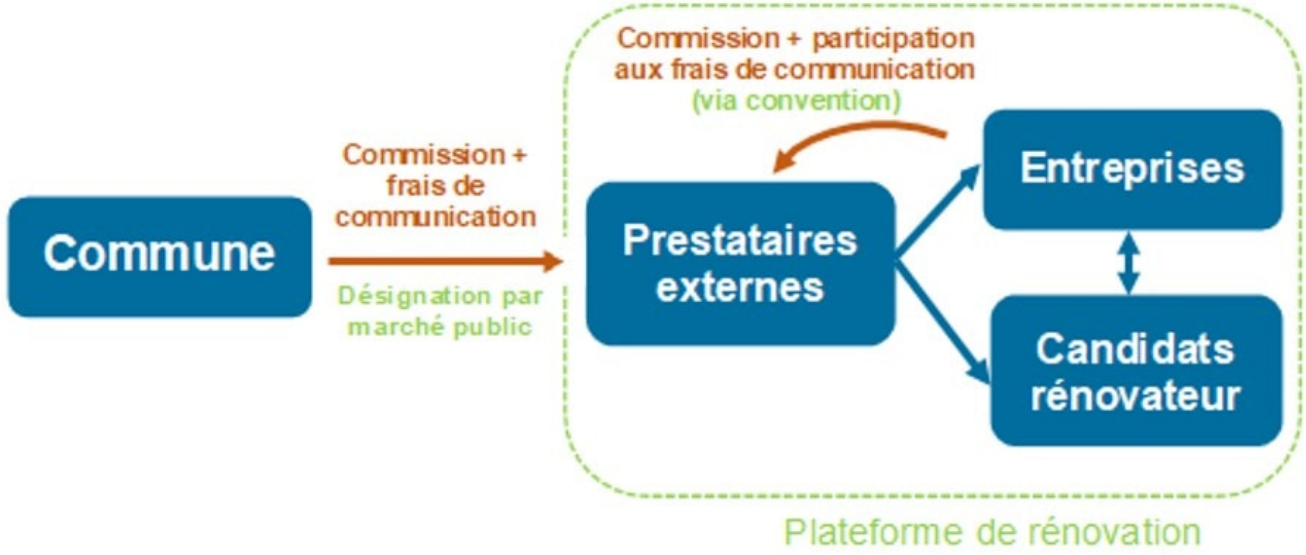

Gembloux est la première ville wallonne à avoir lancé ce type de plateforme. Son action a rapidement inspiré plusieurs autres territoires comme les GAL Pays de l'Ourthe et Pays des Condruses.

Production d'énergie renouvelable

Le financement de grands projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire communal nécessite la mobilisation de capitaux importants. La bonne rentabilité de la plupart de ces projets constitue cependant une réelle opportunité pour mobiliser l'épargne citoyenne. En l'associant à des apports de capitaux de la commune et d'autres investisseurs, il est possible de financer des projets très ambitieux en favorisant la localisation de la plus-value économique qu'ils génèrent.

Le schéma ci-dessous montre les différents types de partenariats qu'il est possible de mettre en place.

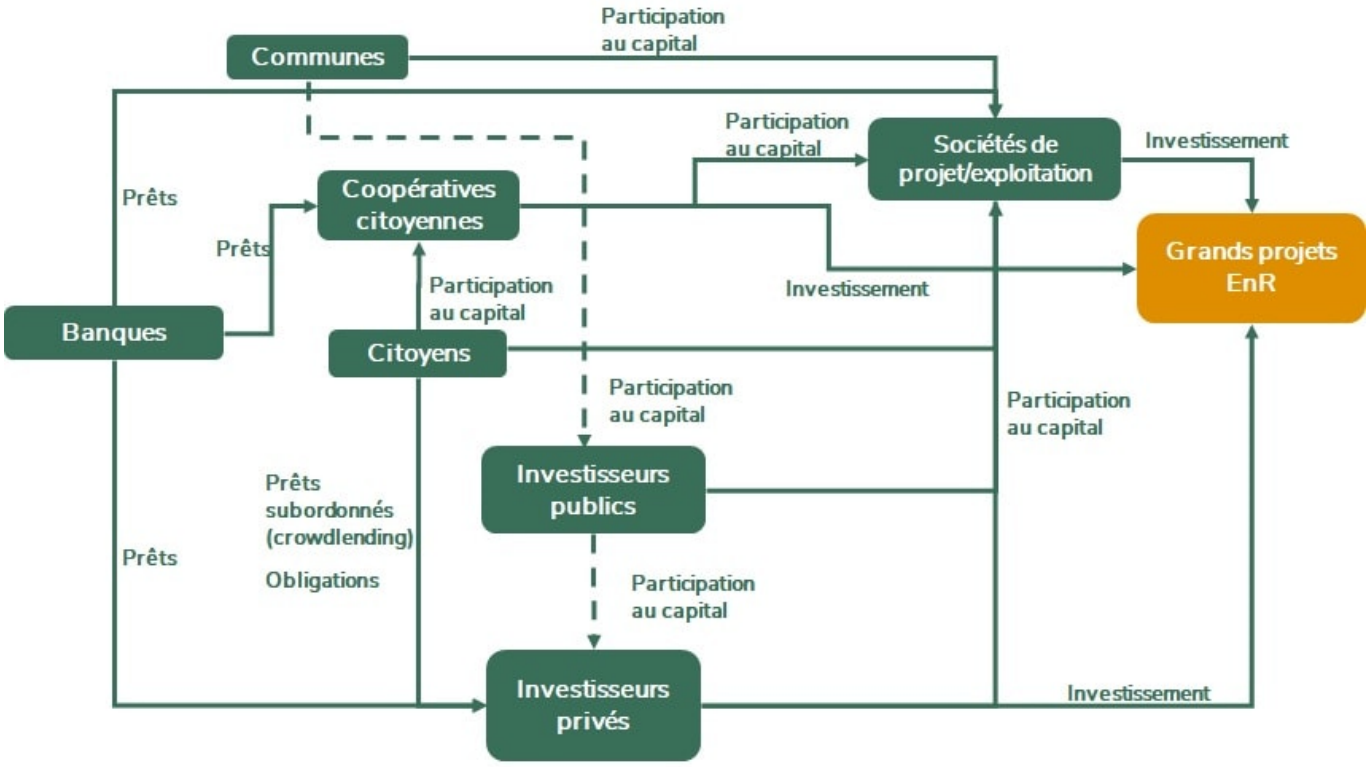

Parmi les véhicules permettant de concrétiser ces partenariats, la société de projet ou d'exploitation (Special Purpose Vehicule) apparaît comme un outil particulièrement intéressant pour mobiliser les acteurs locaux et dynamiser le développement démocratique des énergies renouvelables. Il s'agit d'une société dont le capital peut par exemple être détenu par une ou des communes, une ou des coopératives citoyennes et des entreprises privées. Elle est créée spécifiquement pour assurer le financement et l'exploitation d'un grand projet de production d'énergie renouvelable.

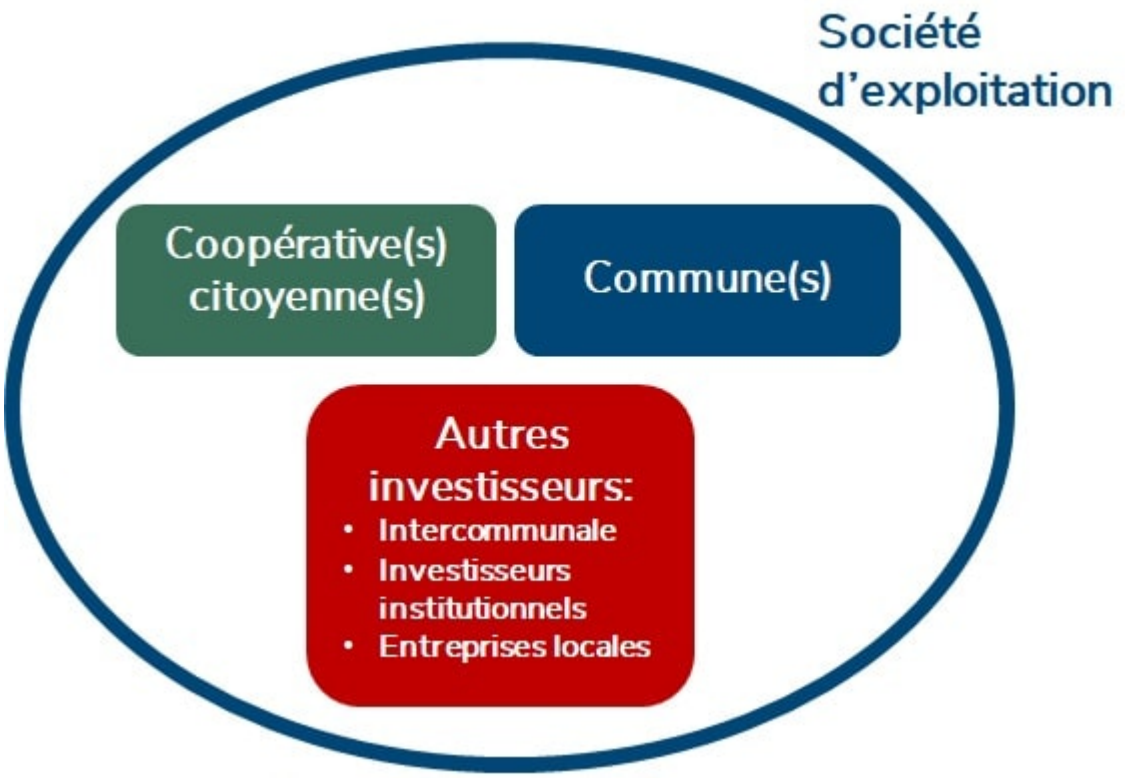

Par exemple, les communes de Dour et Quiévrain ont créé la SCRL Les Moulins du Haut Pays avec la

coopérative citoyenne Emissions Zéro.

Mais d'autres communes préfèrent favoriser l'implication citoyenne en limitant celle-ci à une participation financière. Bien que moins ambitieux d'un point de vue démocratique, le principe de crowdlending (prêt) permet également au porteur de projet d'ouvrir une partie du financement de ce dernier aux citoyens. Plusieurs plateformes Web proposent ce type d'investissement. A Sivry-Rance, la commune a soutenu le promoteur d'un projet éolien à condition que celui-ci ouvre une partie du financement par Crowdlending.

Liens utiles

Subsides UREBA
Une note de recommandations et un modèle de cahier des charges pour le tiers investissement PV
Retour d'expérience de la Ville de Liège en matière de CPE

Aides & primes par secteur
Une note de l'UVCW analysant les différents niveaux d'implication possible d'une commune dans un projet éolien
Un fiche bonne pratique pour la mise en place d'une plateforme de rénovation

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - S’engager

Classiquement, le processus d’engagement et de soumission du PAEDC suit les étapes suivantes :
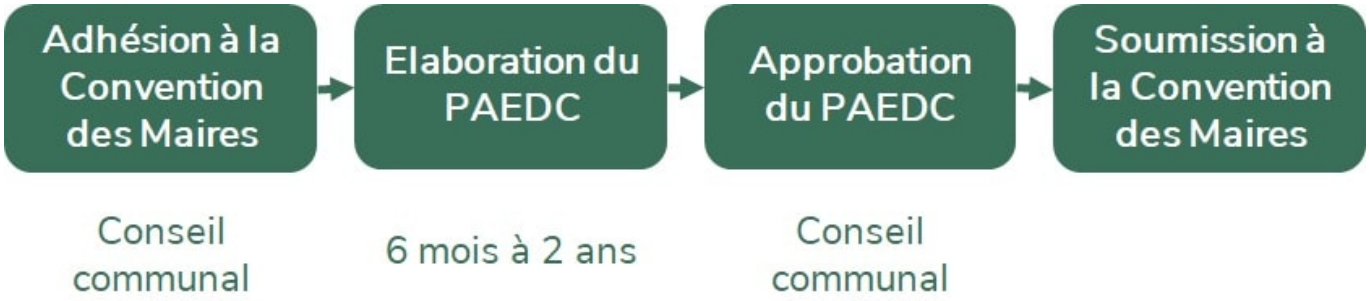
La Convention des maires prévoit un délai maximum de 2 ans entre l'adhésion et la soumission du PAEDC